



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

## DÉPARTEMENT DE LA SOMME *Tome 1 « La situation financière »*

Exercices 2015 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,  
a été délibéré par la chambre le 6 novembre 2020.



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SYNTHÈSE .....                                                                       | 2  |
| INTRODUCTION.....                                                                    | 4  |
| 1 LE SUIVI DU PRECEDENT CONTROLE .....                                               | 5  |
| 2 UNE ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE CLAIRE ET PRAGMATIQUE .....           | 6  |
| 3 UNE ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE RIGOUREUSE .....                          | 8  |
| 3.1 L'information financière.....                                                    | 8  |
| 3.1.1 Le rattachement des charges à l'exercice.....                                  | 9  |
| 3.1.2 Les restes à réaliser.....                                                     | 9  |
| 3.1.3 Les provisions.....                                                            | 10 |
| 3.2 Le contrôle interne comptable .....                                              | 11 |
| 3.2.1 La chaîne comptable.....                                                       | 11 |
| 3.2.2 Les régies.....                                                                | 12 |
| 4 LA SITUATION FINANCIERE.....                                                       | 13 |
| 4.1 La fiscalité, les ressources institutionnelles et d'exploitations .....          | 13 |
| 4.1.1 Les recettes fiscales de 2015 à 2019.....                                      | 14 |
| 4.1.2 Les ressources institutionnelles de 2015 à 2019.....                           | 18 |
| 4.1.3 Les ressources d'exploitation .....                                            | 22 |
| 4.2 Les dépenses de fonctionnement .....                                             | 24 |
| 4.2.1 L'évolution des charges à caractère général et autres charges de gestion ..... | 24 |
| 4.2.2 L'évolution des dépenses d'intervention .....                                  | 27 |
| 4.2.3 L'évolution des subventions de fonctionnement .....                            | 29 |
| 4.2.4 La masse salariale.....                                                        | 29 |
| 4.3 L'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement brute .....   | 32 |
| 4.4 Le financement des investissements .....                                         | 33 |
| 4.5 L'endettement et le fonds de roulement.....                                      | 34 |
| 4.5.1 Les caractéristiques de la dette .....                                         | 34 |
| 4.5.2 Le fonds de roulement et la trésorerie .....                                   | 35 |
| 4.6 L'analyse prospective .....                                                      | 37 |
| 4.6.1 L'adaptation à la crise sanitaire .....                                        | 37 |
| 4.6.2 Le plan d'urgence et les mesures mises en place.....                           | 37 |
| 4.6.3 Les conséquences à court, moyen et long terme.....                             | 38 |
| 4.6.4 Les hypothèses retenues en recettes de fonctionnement.....                     | 39 |
| 4.6.5 Les hypothèses retenues en dépenses réelles de fonctionnement .....            | 40 |
| 4.6.6 Les hypothèses retenues en investissement .....                                | 40 |
| 5 UNE ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE TRES RIGOUREUSE .....                     | 43 |
| 5.1 Le poids des achats du département.....                                          | 43 |
| 5.2 L'organisation administrative .....                                              | 44 |
| 5.3 Analyse de procédures marchés.....                                               | 45 |
| ANNEXES .....                                                                        | 46 |

## SYNTHÈSE

La Somme est l'un des cinq départements de la région Hauts-de-France. Il est constitué de 23 cantons, représentés par 46 élus au conseil départemental. L'organisation administrative actuelle comprend cinq directions générales adjointes, sous l'autorité d'un directeur général des services.

Les procédures budgétaires déployées par les services départementaux ont évolué positivement depuis le dernier contrôle de la chambre. La prise en compte des rappels au droit et recommandations qu'elle avait formulés ont contribué à une information financière plus complète et rigoureuse, permettant de mieux éclairer l'assemblée départementale dans ses choix budgétaires. La mise en place de procédures formalisées sur la chaîne comptable, ainsi que la dématérialisation des pièces depuis 2018 participent, de façon efficace, à l'amélioration du contrôle interne.

Le département gère un budget principal de près de 750 M€ chaque année, dont plus de 630 M€ en fonctionnement et plus de 110 M€ en investissement, et cinq budgets annexes. Sa situation financière reposait sur des bases solides fin 2019, s'étant nettement améliorée en fin de période. L'effort accompli par la collectivité pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement a produit des résultats qui ont permis de restaurer la capacité de financement des investissements et de diminuer l'endettement.

Cependant, le caractère très volatile des ressources départementales (droits de mutation à titre onéreux ou contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), qui dépendent directement de l'évolution de la conjoncture économique, constitue un handicap patent. Les conséquences de la crise sanitaire sur le niveau de ressources fiscales pourraient être importantes, possiblement dès 2020 mais surtout sur les années suivantes, sous réserve des décisions prises par le Gouvernement en la matière. Trois taxes pourraient en subir l'impact principal : les droits de mutation à titre onéreux, les fonds de péréquation que ces droits de mutation alimentent, ainsi que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

Le pilotage du financement de l'investissement pourrait cependant être amélioré. En effet, le fonds de roulement net global<sup>1</sup> a doublé au cours de la période pour atteindre 122 M€ en fin d'exercice 2019, alors même que des emprunts nouveaux ont été contractés jusqu'en 2018. Une gestion financière efficiente supposerait que le fonds de roulement soit mobilisé en priorité pour financer les investissements à venir plutôt que d'emprunter à nouveau. La collectivité pourrait ainsi améliorer la performance de sa gestion.

Dans un contexte où les finances des départements sont soumises à de fortes tensions, aggravées par la crise sanitaire, celui de la Somme a su faire des choix qui pourraient s'avérer utiles à l'heure où la collectivité affrontera les difficultés qui résulteront de la crise. Au sortir de cette période, et sur la base des hypothèses examinées par la chambre, le département devrait conserver une capacité de désendettement inférieure à 6,5 années, un niveau de réserves proche des 60 M€, respectant ainsi les objectifs budgétaires qu'il s'était fixés en début de mandat.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la différence entre les financements dont dispose la collectivité à plus d'un an (dotations et réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement net global permet de financer le fonctionnement courant (rémunérations des agents, dépenses de fonctionnement), en attendant la perception de ses recettes.

Avec un volume moyen de 100 M€ d'achats par an, le département de la Somme a mis en place des procédures formalisées et a professionnalisé ses agents. Le contrôle de quelques dossiers par la chambre a montré que leur tenue est irréprochable et que les procédures de passation sont conformes au code de la commande publique.

## INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion du département de la Somme a été ouvert le 24 janvier 2020 par lettres du président de la chambre, adressées à M. Laurent Somon, président en fonctions du 2 avril 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2020, et à M. Christian Manable, président jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015. Il est précisé que M. Stéphane Haussoulier est président du conseil départemental depuis le 2 novembre 2020.

Ce contrôle, réparti en deux tomes, a porté sur le suivi des observations du précédent contrôle, ainsi que sur la situation financière (objet du présent rapport – tome 1) et le réseau routier non concédé (tome 2).

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 7 juillet 2020 avec M. Somon, président en exercice à cette date, et le 29 juin, par téléphone, avec son prédécesseur.

La chambre, dans sa séance du 15 juillet 2020, a statué sur les comptes et la gestion du département de la Somme et a décidé de l'envoi d'un rapport d'observations provisoires à M. Somon.

Après avoir examiné sa réponse, la chambre, dans sa séance du 6 novembre 2020, a arrêté les observations définitives suivantes.

### Le département de la Somme

Le département de la Somme est l'un des cinq départements de la région Hauts-de-France. D'une superficie de 6 170 km<sup>2</sup>, il compte, en 2019, 569 700 habitants<sup>2</sup>, soit 92,8 habitants au km<sup>2</sup>. Sa population est en légère baisse par rapport aux chiffres de 2016 (572 700 habitants). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la part des 0-24 ans représente 30,6 % des résidents, contre 26,4 % pour les 60 ans ou plus.

L'emploi dans le département représente 10,9 % de l'ensemble régional. Les postes de salariés occupent 89,9 % de la masse des emplois, 75 % relevant du tertiaire. Le taux de chômage au quatrième trimestre 2019 est de 9,5 %, légèrement inférieur au taux régional (9,9 %), mais supérieur de plus d'un point au taux national hors Mayotte (8,1 %). Les créations d'entreprises sont en hausse de 5,8 % entre mars 2019 et mars 2020, alors que les défaillances sont en baisse de 10,6 % sur la même période.

Avec un taux de pauvreté de 17,1 % en 2016, le département se situe en-dessous du taux régional (18,3 %), mais bien au-dessus du niveau métropolitain (14 %). Le revenu moyen par foyer fiscal, en 2015, est de 22 751 €, contre 22 954 € en région et 25 874 € en métropole. 40,7 % des foyers fiscaux sont imposés.

Entre le début du confinement et le 6 mai 2020, le niveau d'activité dans la Somme a reculé de 31 %, comme dans la région, mais légèrement moins qu'au niveau national (33 %)<sup>3</sup>.

## 1 LE SUIVI DU PRECEDENT CONTROLE

Le précédent contrôle des comptes et de la gestion a été conduit par la chambre régionale des comptes de Nord – Pas-de-Calais, Picardie en 2014, sur les exercices 2009 et suivants. Le rapport d'observations définitives est devenu communicable le 25 juin 2015.

La chambre constate que tous les rappels au droit et recommandations qu'elle avait formulés ont été totalement suivis d'effet, à l'exception de la recommandation par laquelle le département avait été invité à clarifier ses relations avec la maison départementale des personnes handicapées en restaurant l'autonomie de cette dernière.

En réponse, le président tient à préciser que l'autonomie juridique et financière de la maison départementale des personnes handicapées est pleinement respectée et qu'elle bénéficie d'une totale latitude pour mener les politiques dont elle a la charge. Son positionnement sur l'organigramme du département, d'ailleurs représenté en pointillés, permet d'assurer la fluidité de l'information entre les deux structures.

La chambre observe que l'application et la mise en œuvre de ses rappels au droit et recommandations se sont traduites par une amélioration notable du fonctionnement budgétaire et comptable de la collectivité. L'engagement des services départementaux pour tendre vers ce but doit être souligné.

---

<sup>2</sup> INSEE, chiffres clés des départements, édition 2019.

<sup>3</sup> Communiqué de presse INSEE du 16 juin 2020.

## 2 UNE ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE CLAIRE ET PRAGMATIQUE

Composé de 23 cantons, le département de la Somme compte 46 élus, conseillers départementaux. L'assemblée départementale est présidée par M. Laurent Somon depuis le 2 avril 2015, assisté de 12 vice-présidents. Sept groupes politiques composent l'assemblée.

Une commission permanente rassemble le président, les vice-présidents et l'ensemble des autres membres du conseil départemental. Sa composition, similaire à celle de l'assemblée délibérante, permet à tous les élus de participer à la préparation du travail de cette dernière. Elle tient ses pouvoirs d'une délégation du conseil départemental, ses séances ne sont pas publiques, elle se réunit mensuellement. Six commissions instruisent les dossiers de leur domaine de compétence et préparent les décisions du conseil départemental.

Conformément à l'article L. 3122-8 du code général des collectivités territoriales, un bureau est constitué, composé du président et de ses 12 vice-présidents. Il n'y a pas de procès-verbaux des réunions de cette instance. Chaque vice-président bénéficie d'une délégation de fonctions et de signature, conforme à l'article L. 3221-3 du code précité.

Le président est assisté d'un cabinet, composé d'une directrice et de quatre collaborateurs : directeur adjoint, chef de cabinet, conseiller spécial et rédacteur. Compte tenu de sa population (cf. *supra*), le nombre maximal de collaborateurs de cabinet est de sept (tranche de 550 001 à 700 000 habitants)<sup>4</sup>.

L'organigramme des services du département, de novembre 2019, répartit les compétences en cinq directions générales adjointes (DGA), sous l'autorité d'un directeur général des services (DGS) :

- solidarité et insertion ;
- développement de la personne et des territoires ;
- équipement du département ;
- ressources humaines, juridiques et logistiques ;
- finances, commande publique et numérique.

La direction de la communication/documentation, le service aux élus et le secrétariat des assemblées sont rattachés au cabinet du président. Ces services étant des services administratifs, ils devraient dépendre directement du DGS, le cabinet n'ayant pas vocation à gérer lui-même les services administratifs de la collectivité<sup>5</sup>. En réponse, le président indique que ces services lui sont désormais directement rattachés, en vertu de l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales le désignant comme « chef des services du département ».

Une médiation institutionnelle est mise en place, sous l'autorité du DGS.

---

<sup>4</sup> Article 11 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales.

<sup>5</sup> CAA de Nantes, 9 avril 2010, Mme Florence X, n° 09NT01817 ; CAA de Lyon, 2 juin 2009, Mme Houria X., n° 07LY01994.

---

**CONCLUSION INTERMEDIAIRE**

---

*Le département de la Somme est l'un des cinq départements de la région Hauts-de-France. Il est constitué de 23 cantons, représentés par 46 élus au conseil départemental, formant sept groupes politiques.*

*L'organisation administrative actuelle comprend cinq directions générales adjointes, sous l'autorité d'un directeur général des services.*

---

### 3 UNE ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE RIGOUREUSE

Le département de la Somme possède, par la nature de ses activités, deux comptabilités. L'une, établie suivant l'instruction budgétaire et comptable M52, pour son budget principal et les budgets annexes :

- « laboratoire départemental d'analyses » ;
- « fonds de solidarité logement » ;
- « actions sociales pour le personnel » ;
- « festival de Saint-Riquier – Baie de Somme » (uniquement en 2018).

L'autre est établie suivant l'instruction budgétaire et comptable M4 pour son activité industrielle et commerciale, concernant le budget annexe « Parc départemental équipement Somme ».

La section de fonctionnement du budget principal représente en moyenne 98,7 % du budget consolidé, entre 2015 et 2018, soit une moyenne de 633 M€ en recettes. La section d'investissement en représente 99,8 %, soit une moyenne de 112 M€ en recettes.

Compte tenu du faible impact des budgets annexes, l'analyse financière a été conduite sur le budget principal.

#### 3.1 L'information financière

Le département de la Somme dispose d'un règlement budgétaire et financier adopté en mars 2013, regroupant les principes et procédures que la collectivité met en œuvre. Celui-ci a été mis à jour à deux reprises sur la période de contrôle, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et en octobre 2019, afin d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires applicables.

Le rappel au droit du précédent rapport de la chambre, concernant l'organisation du débat d'orientation budgétaire, a été mis en œuvre. Les rapports d'orientation budgétaire ont été présentés dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget pour les années 2015 à 2020.

La chambre avait recommandé de « *mettre à jour l'inventaire des biens mobiliers* ». La vérification de l'état de l'actif 2018 avec les comptes de la classe 2 n'a révélé aucun écart.

Une convention de contrôle allégé des dépenses, en partenariat avec le comptable public, a été conclue à compter d'octobre 2016 pour une durée de cinq ans. Celle-ci porte sur les dépenses de frais de déplacement des agents et des élus, par état de frais, exceptés les frais de déplacement des assistant(e)s familiaux et les demandes d'avance.

La prise en compte des rappels au droit et recommandations de la chambre a ainsi contribué à une information financière plus complète et rigoureuse, afin de guider l'assemblée départementale dans ses choix budgétaires.

### 3.1.1 Le rattachement des charges à l'exercice

#### **Le principe de rattachement**

La procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice résulte du principe d'indépendance des exercices. Elle a pour finalité de faire apparaître dans le compte de résultat l'intégralité des charges et des produits ayant donné lieu à service fait au cours d'un exercice, même si les pièces comptables correspondantes n'ont pas encore été reçues ou émises. Le résultat de l'exercice apparaît ainsi exhaustif.

Comme évoqué lors du précédent contrôle de la chambre, le rattachement des charges et produits à l'exercice mis en œuvre ne joue pas son rôle en raison des limitations qui sont pratiquées. En effet, le département réserve la procédure de rattachement aux charges à caractère général et de gestion courante d'un montant unitaire supérieur à 75 000 €, excepté pour les charges récurrentes (dépenses d'énergie, de télécommunications, d'affranchissement, d'impôts et taxes, de personnel, d'aide sociale, subventions et participations). Ainsi, sur la période 2015 à 2018, aucun mouvement n'a été enregistré sur les comptes 408 « Fournisseurs-Factures non parvenues » et 418 « Redevables-Produits non encore facturés ».

Cette pratique est possible en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M52. Il y est posé pour principe que le rattachement peut faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice. Or, comme l'avait relevé la chambre lors de son précédent contrôle, le cumul des charges inférieures à 75 000 € qui ne sont pas rattachées peut avoir un impact non négligeable sur les résultats de l'exercice.

Dans sa réponse, le président précise que le département effectuera un travail sur ce seuil, en le confrontant aux pratiques des autres départements et en mesurant l'impact d'un changement de méthode sur le résultat.

### 3.1.2 Les restes à réaliser

#### **Les principes de comptabilisation des restes à réaliser**

Pour la section de fonctionnement, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice ou n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement.

Pour la section d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Les restes à réaliser en dépenses (cf. annexe n° 1) de la section de fonctionnement diminuent en volume de 9,6 % entre 2015 et 2018, sans cependant que leur proportion globale en soit modifiée. Ce phénomène découle de la baisse simultanée des dépenses réelles de

fonctionnement de 8,6 % entre 2015 et 2018. Le taux des restes à réaliser de l'exercice 2016 a atteint 4,2 % des dépenses de fonctionnement, soit 23,7 M€. Ce pic serait justifié par la clôture de l'exercice 2015 à la mi-décembre avec reprise anticipée du résultat au budget primitif.

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante représentent 90 % des restes à réaliser en 2018 (15,5 M€). Cela équivaut à près de 3 % par an des dépenses réelles de fonctionnement sur la période.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement augmentent en volume de 37,4 % entre 2015 et 2018 alors que les dépenses réelles de la section d'investissement, à l'inverse, diminuent de 10 % sur la même période. Ainsi, la proportion des restes à réaliser par rapport aux dépenses réelles passe de 6,7 % en 2015 à 10,3 % en 2018.

En recettes, les restes à réaliser en section de fonctionnement dépassent 75 000 € en 2018. Pour la section d'investissement, les montants des restes à réaliser en recettes sont de 563 043 € en 2018.

La chambre invite le département à bien distinguer les procédures de rattachement des charges à l'exercice et d'inscription des restes à réaliser.

### 3.1.3 Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence en matière comptable. Il permet de constater une dépréciation probable d'actif ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge.

Dans son précédent contrôle, la chambre avait invité le département à provisionner les créances douteuses. Cette obligation (cf. article L. 3321-1 du code général des collectivités territoriales) a été mise en œuvre à partir de 2016. Il en est rendu compte chaque année dans le compte administratif.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le règlement budgétaire et financier du département de la Somme expose les provisions à constituer dès la connaissance ou l'évaluation du risque pour garantie d'emprunt, pour litiges et contentieux, pour créances importantes admises en non-valeur et pour grosses réparations. Les provisions sont passées de 0,5 M€ en 2015 à 1,9 M€ en 2018 (cf. annexe n° 2).

Le conseil départemental a délibéré, en 2018, pour constituer de manière préventive une provision, estimée à environ 4 % du stock des emprunts garantis (18 126 284 €)<sup>6</sup>. L'opération a généré l'inscription d'un montant complémentaire de 450 000 € au chapitre 68 pour porter le montant provisionné à 733 058 €.

---

<sup>6</sup> Autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux).

## 3.2 Le contrôle interne comptable

Le contrôle interne comptable est un dispositif organisé, permanent et documenté, dont l'objectif est de maîtriser les risques pesant sur les processus ayant un impact comptable (exemple : rémunérations, marchés publics, *etc.*). Le dispositif de contrôle interne doit être adapté à la taille de l'entité, aux moyens dont elle dispose ainsi qu'aux enjeux financiers.

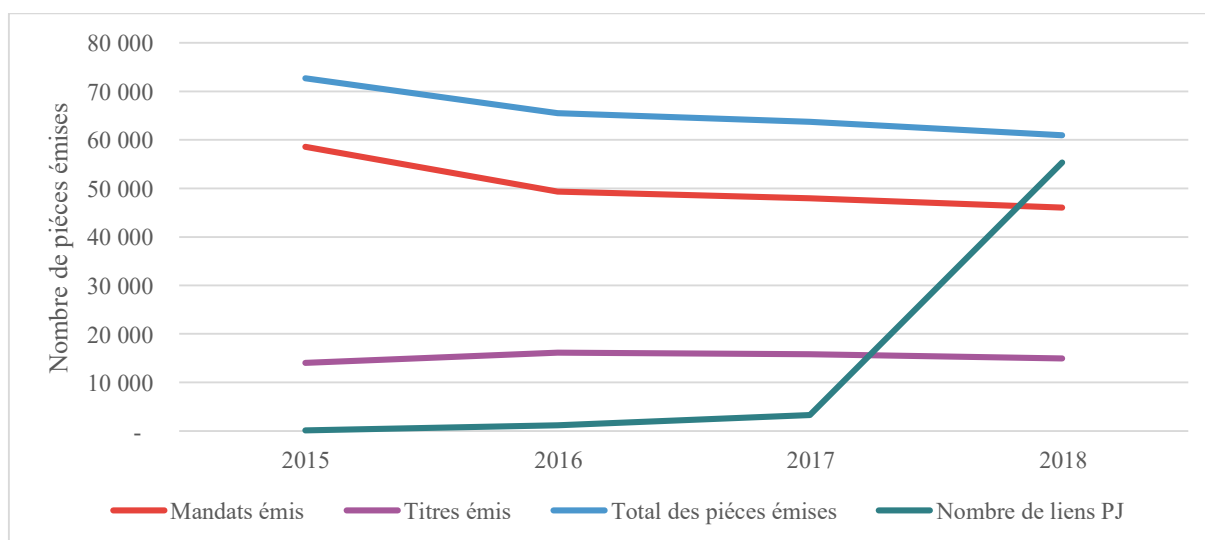
### 3.2.1 La chaîne comptable

Le département a développé, en interne, une base de connaissance. Elle permet de déposer des demandes d'information, mais sert aussi d'espace documentaire partagé, afin de favoriser les bonnes pratiques en matière de gestion budgétaire, comptable et financière (fiche de procédure et définition). Malgré cette documentation, il n'existe pas d'organigramme fonctionnel, mais le conseil départemental a indiqué que c'est un objectif à court terme dans l'optique de la certification des comptes.

Il dispose d'une comptabilité d'engagement. La procédure de commande inférieure à 40 000 € HT est formalisée et détaillée par une fiche précisant chaque étape de création de l'acte d'achat. Il dispose également de procédures pour le service fait et le rattachement des pièces justificatives en vue de la liquidation.

Le département a décidé, en lien avec le comptable public, de démarrer la dématérialisation de sa chaîne comptable dès 2018, afin d'anticiper cette obligation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les départements. Ce processus a entraîné une nette augmentation des pièces justificatives.

**Graphique n° 1 : Évolution du nombre de pièces émises pour le budget principal et les budgets annexes du département de la Somme**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Une convention de service comptable et financier entre le département et le comptable public est en cours de finalisation.

### 3.2.2 Les régies

Le département de la Somme dispose de 13 régies dont 6 d'avances et 7 de recettes. Deux sont de création récente (2018), une en recettes et une en dépenses pour le festival de Saint-Riquier.

Lors de son précédent contrôle, la chambre avait invité le département à mettre en place un contrôle périodique des régies. Or, aucun contrôle n'a été diligenté, sur place, par l'ordonnateur, sur la période 2015 à 2019. La direction des finances indique que « le contrôle des régies ne se fait pas à une date fixe mais qu'il est permanent. Il porte notamment sur :

- les arrêtés afin de veiller à leur mise à jour par rapport à la réglementation en vigueur : à titre d'exemple, la référence à la NBI et plus récemment encore l'intégration de l'indemnité de responsabilité au RIFSEEP ;
- le montant des avances, encaisses et fonds de caisse afin d'en réactualiser les montants si nécessaire à la hausse ou à la baisse ;
- les activités des régies et leurs besoins afin de les réactualiser ou d'envisager une fermeture. »

Ce contrôle, purement administratif, ne peut remplacer les vérifications sur place qui permettent de s'assurer de la bonne conservation des deniers et valeurs manipulés par le régisseur ainsi que du bon fonctionnement général de la régie. Le contrôle exercé par l'ordonnateur doit être distingué de celui qui incombe au comptable public.

En réponse, le président annonce la prise en compte de ces obligations dans la prochaine convention de service comptable et financier, qui prévoira l'instauration de vérifications sur place, en partenariat avec la paierie départementale.

---

### CONCLUSION INTERMEDIAIRE

---

*Le département gère un budget principal et cinq budgets annexes. Les procédures budgétaires sont régulières, dans leur contenu et leurs délais, tant du point de vue des rapports d'orientations budgétaires et des débats qui s'en suivent, que du vote des budgets et des comptes administratifs et de gestion. La prise en compte des rappels au droit et recommandations formulés par la chambre lors du précédent contrôle a ainsi contribué à une information financière plus complète et rigoureuse, permettant de mieux éclairer l'assemblée départementale dans ses choix budgétaires.*

*Les règles et procédures mises en œuvre pour le provisionnement des risques, notamment, sont régulières et bien adaptées à la situation financière du département. Mais, comme l'avait relevé la chambre précédemment, le choix de ne pas rattacher à l'exercice les charges d'un montant inférieur à 75 000 € peut avoir un impact non négligeable sur les résultats de l'exercice.*

*Si le département a mis en place des procédures formalisées sur la chaîne comptable, le contrôle sur place des régies n'est pas encore effectif. La dématérialisation des pièces comptables est en place depuis 2018. Elle participe, de façon efficace, à l'amélioration du contrôle interne comptable.*

---

## 4 LA SITUATION FINANCIERE

L'examen de l'évolution financière du département de la Somme sur la période 2015-2019 a pour objectif d'appréhender la situation avant la survenance de la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 et d'en envisager les conséquences possibles.

Or, comme les autres départements, celui de la Somme subit la complexité et l'instabilité de son panier de ressources, en raison notamment des transferts de compétences, mais aussi du changement des règles de l'allocation personnalisée d'autonomie, en 2016 par exemple. Dans ces conditions, tant le pilotage financier que la projection de la trajectoire financière se révèlent particulièrement délicats, encore plus dans la période de grande incertitude ouverte par l'épidémie.

À cet égard, le caractère très volatile des ressources départementales (droits de mutation à titre onéreux ou contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), qui dépendent directement de l'évolution de la conjoncture économique et des dispositions législatives, constitue un handicap patent. Plus les difficultés économiques sont grandes, plus les recettes fiscales pourraient baisser alors que, dans le même temps, le département pourrait être confronté à l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA. En amplifiant les conséquences, la crise sanitaire agit comme un révélateur du risque inhérent à la structure des ressources.

### 4.1 La fiscalité, les ressources institutionnelles et d'exploitations

Les ressources du département s'élevaient à près de 610 M€ en 2019. Elles ont diminué de près de 6 M€ entre 2015 et 2019. L'année 2018 marque un plancher (599 M€), avec 16,7 M€ de perte entre 2015 et 2018. Ce processus s'inverse en 2019, avec une augmentation de 10,7 M€, grâce à une nouvelle dynamique fiscale.

Tableau n° 1 : Évolution des produits de gestion du département de la Somme

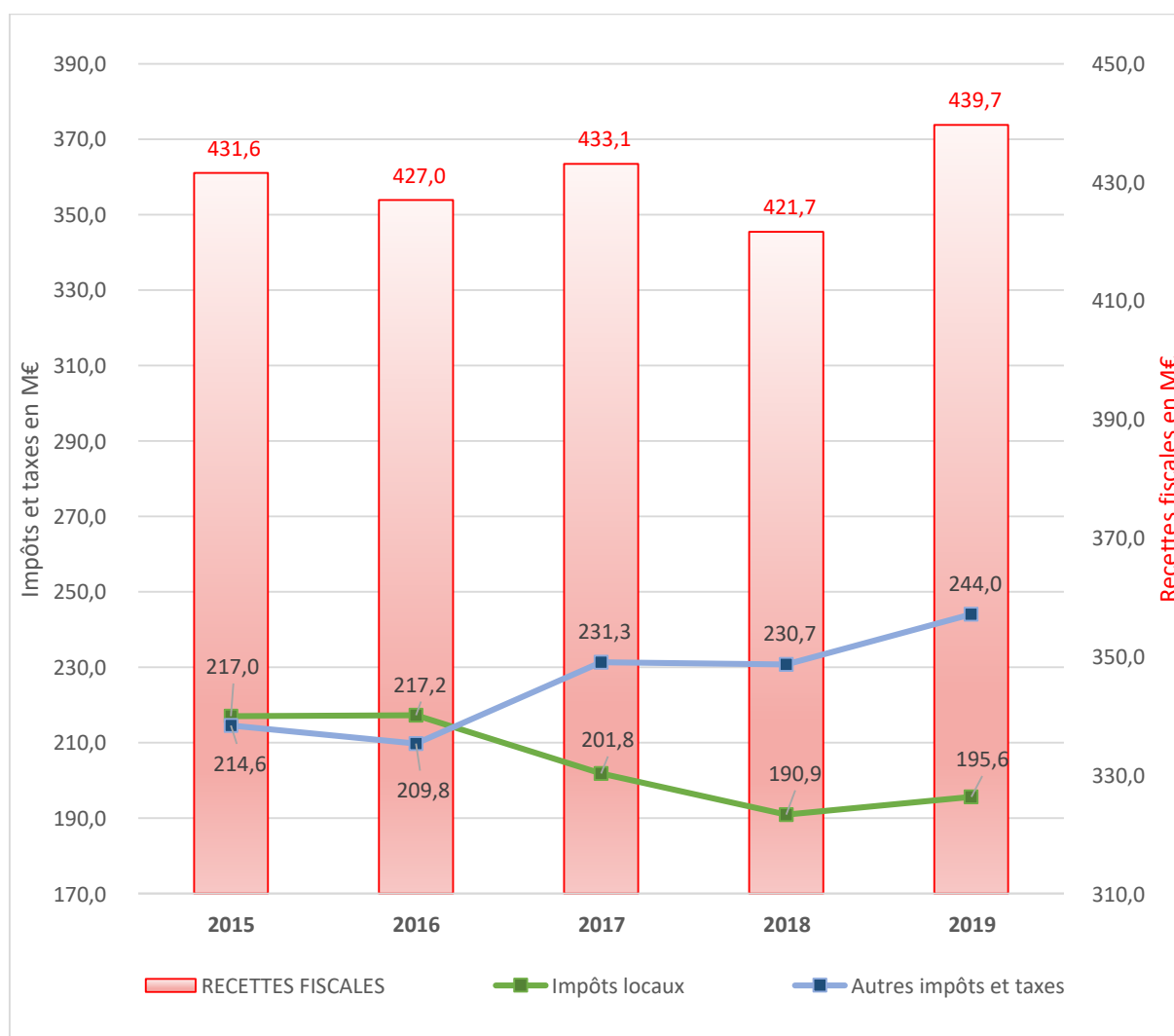
| (en €)                                                       | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        | Variation<br>annuelle<br>moyenne |
|--------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|
| Ressources fiscales propres                                  | 400 153 080 | 387 396 206 | 383 555 579 | 389 485 872 | 404 476 390 | 0,3 %                            |
| + Fiscalité reversée                                         | 31 439 130  | 39 622 434  | 49 568 385  | 32 182 869  | 35 193 307  | 2,9 %                            |
| + Ressources institutionnelles (dotations et participations) | 172 833 425 | 172 436 313 | 160 624 438 | 167 665 202 | 159 802 516 | - 1,9 %                          |
| + Ressources d'exploitation                                  | 11 327 977  | 11 086 917  | 10 196 042  | 9 727 123   | 10 327 936  | - 2,3 %                          |
| = Produits de gestion                                        | 615 753 612 | 610 541 869 | 603 944 443 | 599 061 066 | 609 800 148 | - 0,2 %                          |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

### 4.1.1 Les recettes fiscales de 2015 à 2019

Les recettes fiscales du département de la Somme (cf. graphiques n<sup>os</sup> 3 et 4 *infra*) se composaient, en 2015, pour moitié d'impôts directs locaux (taxe sur le foncier bâti, CVAE<sup>7</sup> et IFER<sup>8</sup>) et d'autres impôts et taxes (droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme, taxe sur les conventions d'assurance, et d'autres impôts spécifiques liés à la consommation énergétique et industrielle). Elles ont évolué à partir de 2017 pour se répartir, en 2019, entre 44 % d'impôts directs locaux et 56 % d'autres impôts et taxes. Elles se sont élevées, en moyenne, à 430,6 M€ chaque année et ont évolué de + 8,1 M€ sur la période 2015-2019.

**Graphique n° 2 : Évolution des recettes fiscales du département de la Somme**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

<sup>7</sup> CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

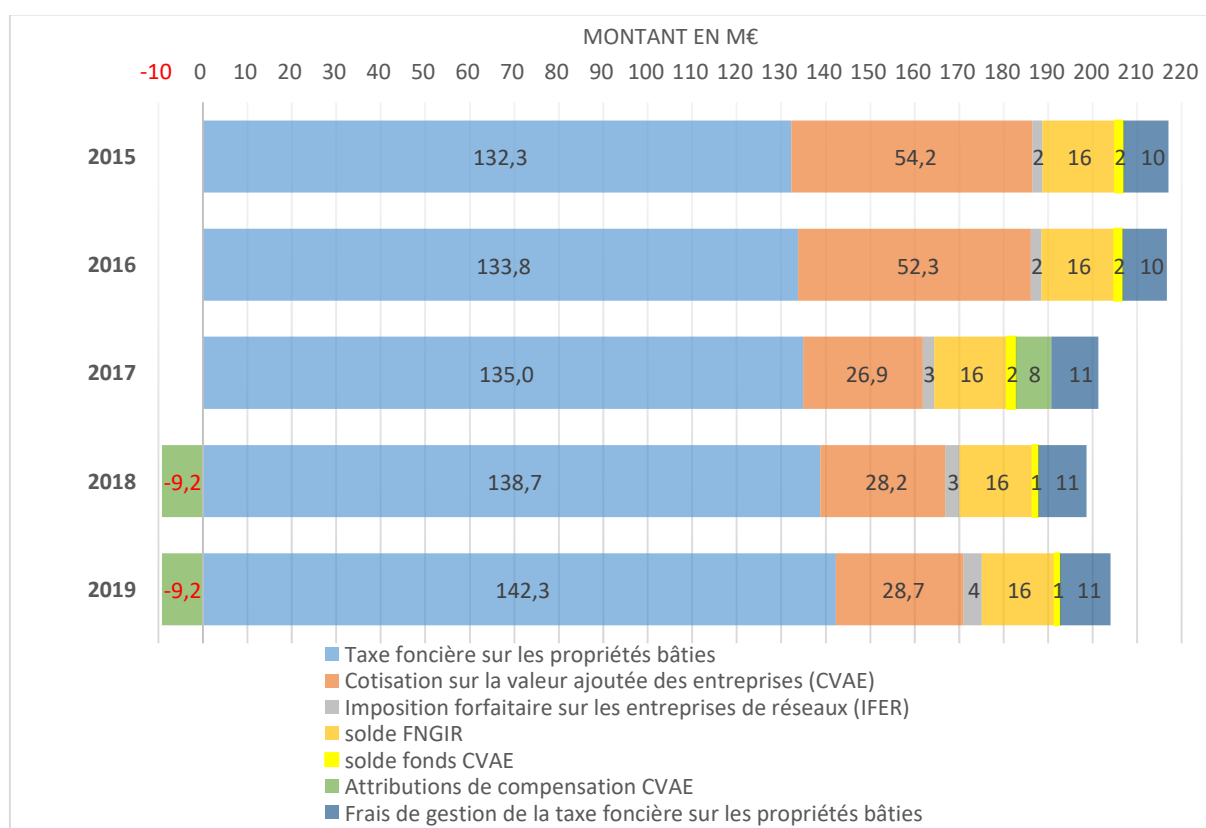
<sup>8</sup> IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

En 2017, les courbes d'impôts locaux et des autres impôts et taxes du département se croisent dans leur progression. Cet effet de ciseau résulte de la mise en application de la loi NOTRe<sup>9</sup>, correspondant aux transferts de compétences entre collectivités territoriales.

La loi NOTRe a transféré, sur l'exercice 2017, la compétence « transport » des départements vers les régions (transports scolaires, transports routiers non urbains de personnes, construction, aménagement et exploitation de gares publiques routières de voyageurs).

D'autre part, la loi de finances pour 2016<sup>10</sup> est venue modifier la répartition du produit de la CVAE entre les régions et les départements afin de tenir compte du transfert de la compétence « transport » aux régions. La quote-part du département est ainsi passée de 48,5 % à 23,5 %. L'impact est visible à partir de 2017, avec une diminution de moitié.

**Graphique n° 3 : Évolution des impôts locaux du département de la Somme**



<sup>9</sup> Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>10</sup> Article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015.

À partir de 2014<sup>11</sup>, des ressources fiscales ont été réaffectées aux collectivités territoriales. Les départements ont bénéficié d'un mécanisme d'affectation du produit net des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ils se sont également vus octroyer au même moment par l'État les frais de gestion (taux de 3 %) qu'ils percevaient au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs (taux de 2 %) et des frais d'assiette et de recouvrement (1 %)<sup>12</sup>. Pour le département de la Somme, ces réaffectations ont représenté un surcroît de recettes de près de 11 M€ par an sur la période 2015-2019.

Concernant la partie des taxes obligatoires, le département dispose de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il perçoit le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)<sup>13</sup>, permettant de garantir, pour chaque collectivité, le même niveau de ressources avant et après réforme, l'année de sa mise en œuvre. À ce titre, il bénéficie d'un montant de 16 M€ par an.

L'attribution de compensation de CVAE mise en œuvre au titre du transfert de la compétence « transport », a été versée en 2017 par la région au département de la Somme pour un montant de près de 8 M€. En 2018 et 2019, c'est le département qui a versé à la région une somme annuelle de 9 M€. Ce versement est réalisé lorsque le montant des charges transférées est supérieur à 25 % du montant du produit de la CVAE perçue par le département en application de la loi de finances pour 2016<sup>14</sup>.

Pour les autres impôts et taxes, la trajectoire de la courbe est ascendante. Le détail de celle-ci indique (cf. graphique n° 4) une évolution à la hausse des fonds de péréquation alimentés par les DMTO, de ces derniers et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). Les DMTO ont progressé de 28 % entre 2015 et 2019 (soit 49,6 M€ à 63,4 M€ + 13,8 M€) et les fonds de péréquation des DMTO ont été multipliés par cinq (+ 12,4 M€).

---

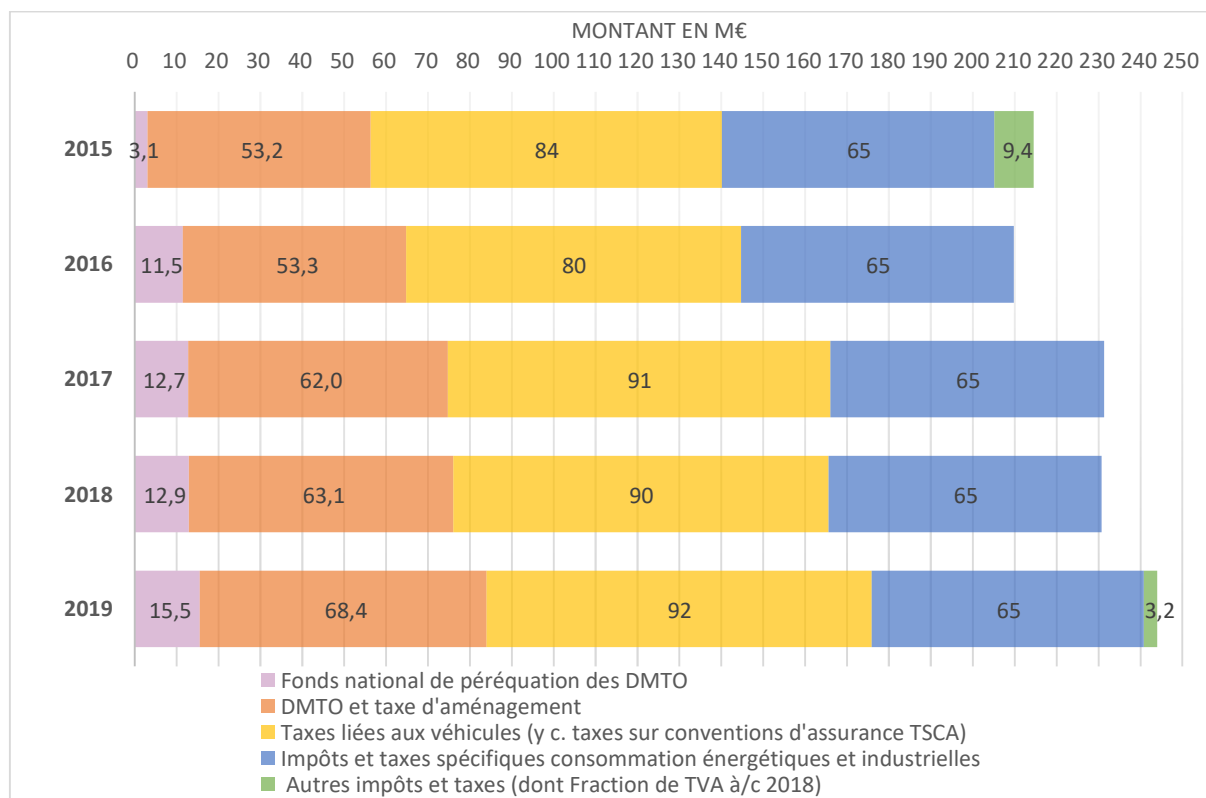
<sup>11</sup> Pacte de confiance et de responsabilité signé le 16 juillet 2013 entre l'État et les collectivités territoriales.

<sup>12</sup> Article 42 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013.

<sup>13</sup> Il est abondé par prélèvement, auprès des collectivités gagnantes, et est ensuite réattribué aux collectivités perdantes, qui ont, le cas échéant, déjà bénéficié d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

<sup>14</sup> Article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015.

**Graphique n° 4 : Évolution des autres impôts et taxes du département de la Somme**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Concernant les parts de fiscalité transférées aux départements, deux taxes sont concernées : la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE).

Pour la première, la TSCA, une fluctuation s'observe sur la période 2015-2019. L'État a transféré une partie du produit de la taxe aux départements, en compensation des nouvelles compétences qui leur ont été attribuées et pour contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours<sup>15</sup>. Le département de la Somme a ainsi perçu un surcroît de produits fiscaux de + 9,6 % (+ 8,1 M€) sur la période 2015-2019.

Pour la seconde taxe transférée (TICPE), elle est restée stable sur la période 2015-2019 (59 M€ chaque exercice). Il en est de même de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)<sup>16</sup>, d'un montant de 6 M€ par an.

<sup>15</sup> Une modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, est intervenue par la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la Sécurité sociale pour 2015 en son article 22, qui a fusionné la taxe de solidarité additionnelle (TSA) et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) pour les contrats d'assurance complémentaire santé qui ne sont donc plus soumis à la TSCA.

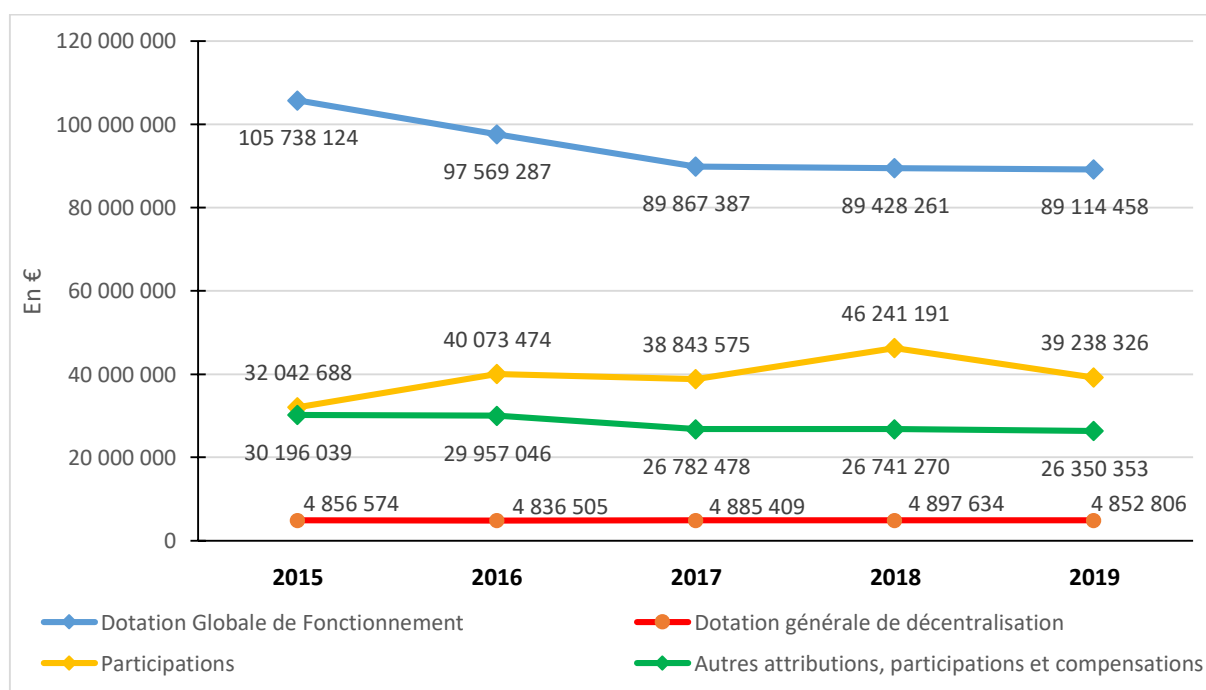
<sup>16</sup> La taxe est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure, dont le coefficient multiplicateur voté par le conseil départemental de la Somme est de 4,25, maximum autorisé par l'article L. 3333-3 du code général des collectivités territoriales.

Le département de la Somme a bénéficié d'un montant de 3,2 M€ en 2019 au titre du fonds de stabilisation à destination des départements connaissant une situation financière dégradée par rapport aux charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité<sup>17</sup>.

#### 4.1.2 Les ressources institutionnelles de 2015 à 2019

Les ressources institutionnelles ont évolué de 172,8 M€ en 2015 à 159,8 M€ en 2019, soit une baisse de 7,5 %.

**Graphique n° 5 : Évolution des ressources institutionnelles du département de la Somme**



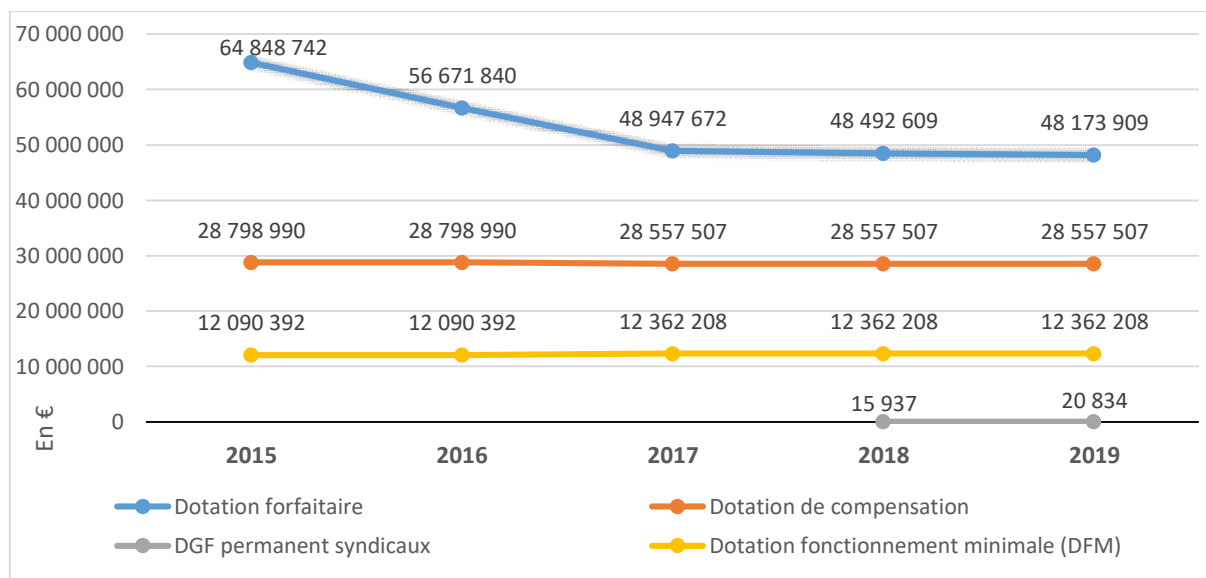
Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 61 % à 56 % des ressources institutionnelles entre 2015 et 2019, soit une diminution de 16 % (- 16,6 M€), pendant que les participations ont augmenté de 22 % (+ 7,2 M€). Les autres attributions, participations et compensations ont diminué de 13 % sur la période (- 3,8 M€).

<sup>17</sup> Le fonds a été créé en application de l'article 261 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et couvre les exercices 2019 à 2021.

#### 4.1.2.1 La dotation globale de fonctionnement

**Graphique n° 6 : Évolution de la dotation globale de fonctionnement**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

La contribution au redressement des finances publiques n'a pas été reconduite par la loi de finances initiale 2018, après quatre années de baisse de la DGF. Pour le département de la Somme, la baisse de la dotation forfaitaire, en 2016 et 2017, a représenté respectivement 8,2 M€ et 7,7 M€. Les autres composantes de la DGF sont restées stables sur la période : 12 M€ par an pour la dotation de fonctionnement minimale et 28,8 M€ pour la dotation de compensation.

#### 4.1.2.2 La dotation générale de décentralisation

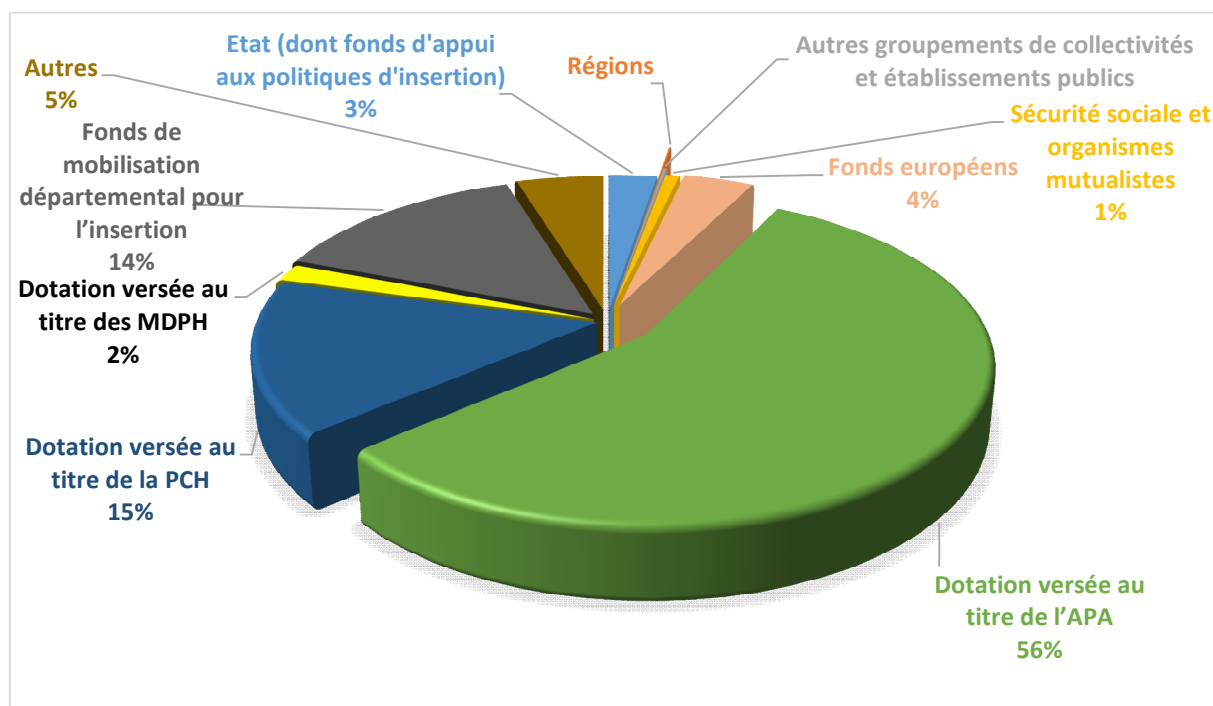
Au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD)<sup>18</sup>, le département de la Somme a perçu un montant de 4,8 M€ par an sur la période 2015-2019.

#### 4.1.2.3 Les participations

Les participations concernent majoritairement les dotations versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation compensatrice du handicap (PCH) et du fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour respectivement 56 %, 15 % et 2 %. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion représente 14 % des participations.

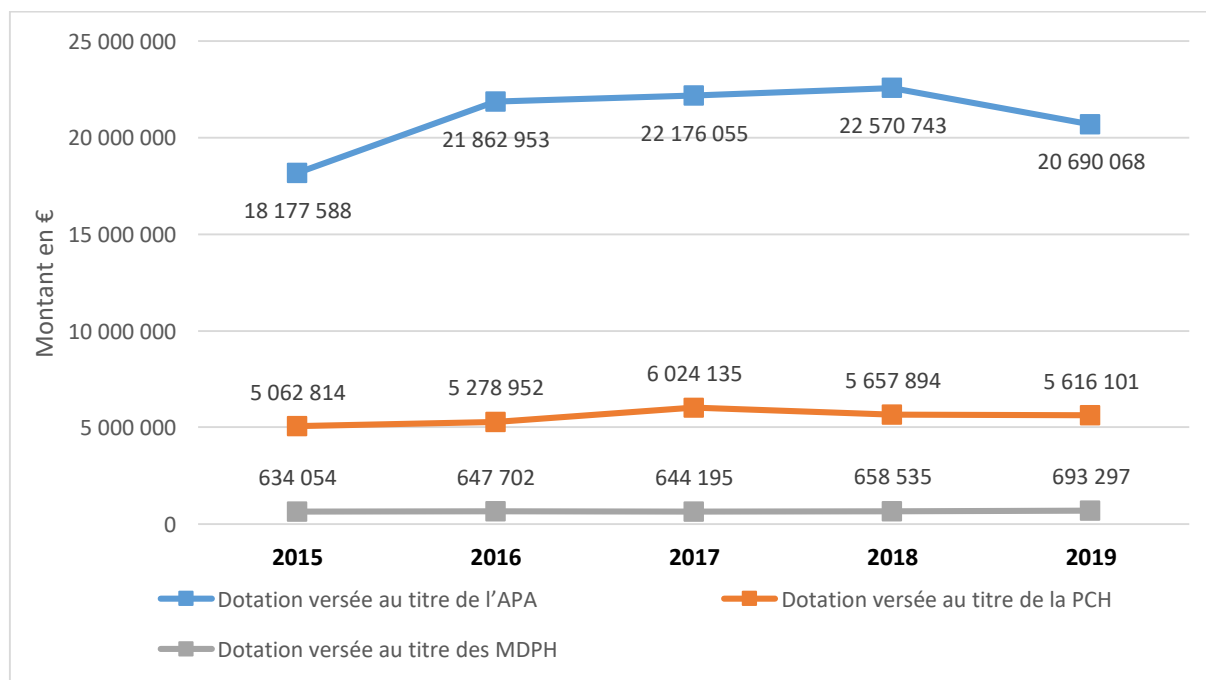
<sup>18</sup> La dotation générale de décentralisation (DGD) est une dotation de compensation liée aux transferts de l'État vers les collectivités territoriales, initiée en 2004. La DGD des départements a fait l'objet d'un transfert financier partiel vers la dotation globale de fonctionnement (95 % de la DGD de 2003). Les 5 % de crédits de la DGD restants permettent de procéder à des ajustements.

**Graphique n° 7 : Participations reçues par le département de la Somme en 2019**



Source : chambre régionale des comptes à partir du compte de gestion du département de la Somme.

**Graphique n° 8 : Les concours versés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

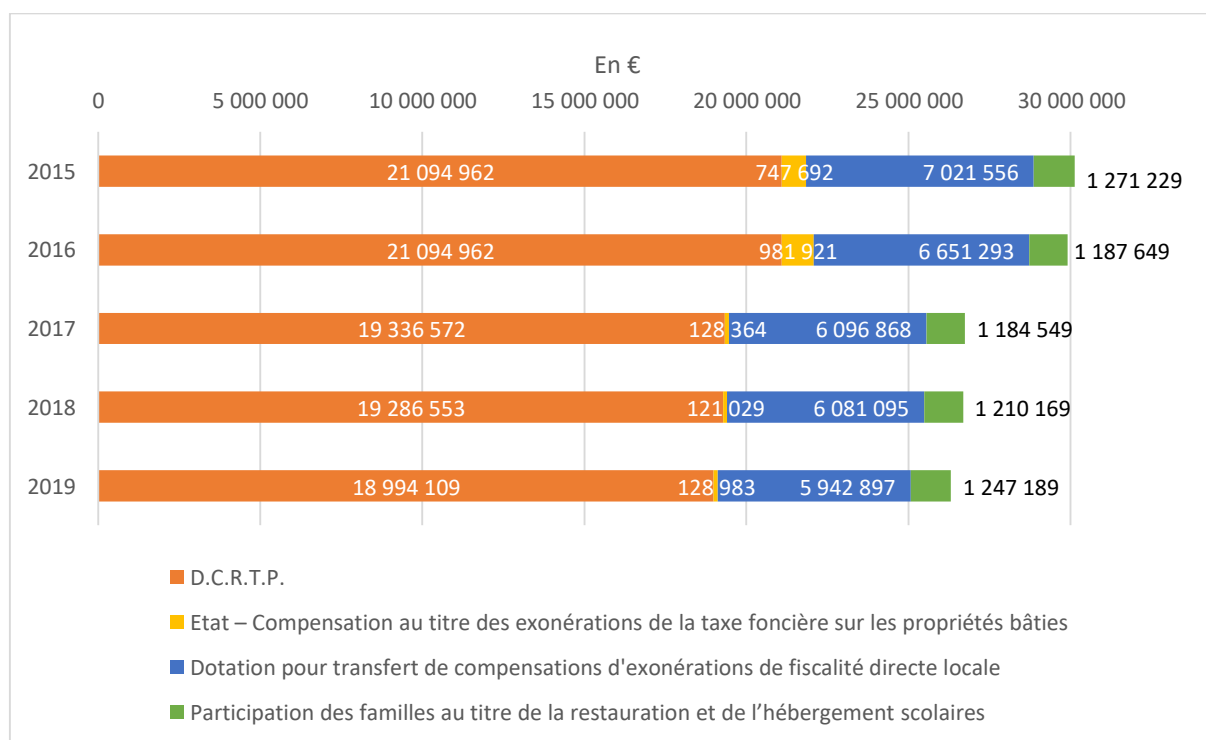
Les dotations au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH ont augmenté sur la période 2015-2019, respectivement de 13,8 %, 10,9 % et 9,3 %. L'APA a la plus forte progression. Elle s'explique par le versement d'une seconde part, destinée à compenser les dépenses nouvelles résultant pour les départements de la réforme de cette prestation<sup>19</sup>.

Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est lui stable sur la période 2015-2019 (5,7 M€ par an).

#### 4.1.2.4 Autres attributions, participations et compensations

Elles diminuent de 12,7 % (- 3,7 M€) entre 2015 et 2019, passant de 30 M€ à 26,3 M€.

**Graphique n° 9 : Évolution des autres attributions, participations et compensations**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue de 10 % entre 2015 et 2019 (- 2,1 M€), de même que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE), de 15,3 % (- 1 M€)<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

<sup>20</sup> La baisse s'est amorcée en 2017 par l'application de l'article 33 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 qui a fixé le taux de minoration annuel de la DCRTP et de la DTCE des départements à - 12,12 %.

La compensation au titre des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties a chuté de 82,7 % (- 618 709 €). Cette compensation est une contrepartie des pertes de recettes subies par les collectivités territoriales du fait des exonérations et dégrèvements que le législateur instaure.

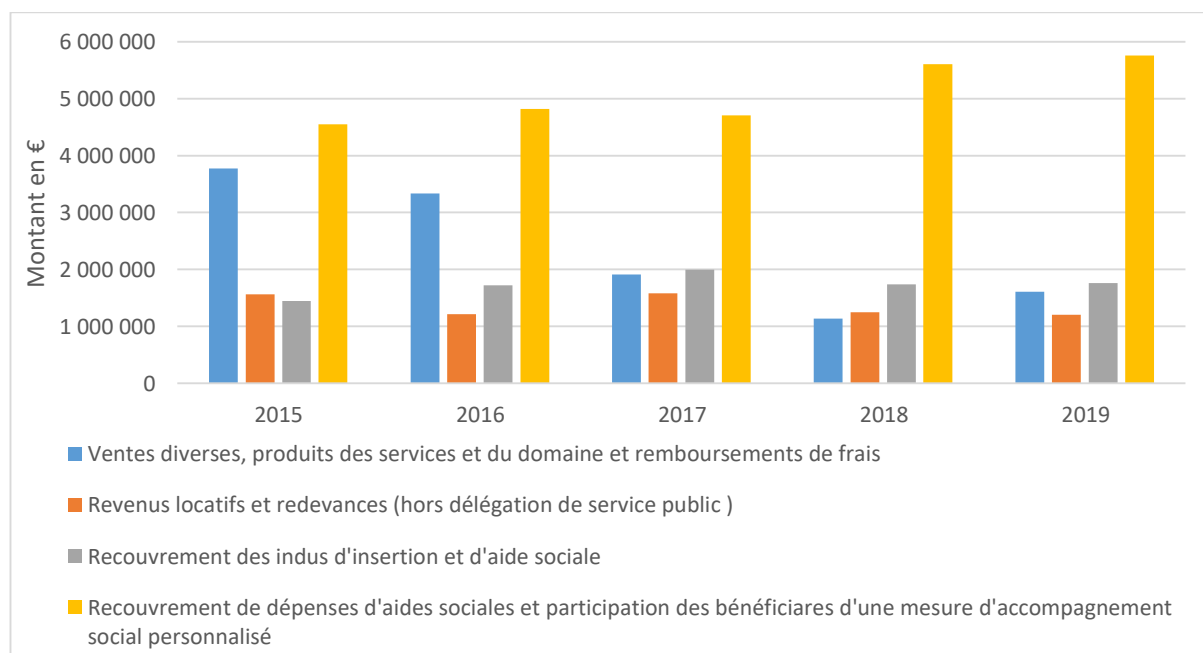
#### 4.1.3 Les ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation ont diminué de 8,8 % pour atteindre 10,3 M€ en 2019.

Les recouvrements de dépenses d'aide sociale ont augmenté de 26,6 % sur la période, soit + 1,2 M€. Les recouvrements des indus d'insertion et d'aide sociale ont augmenté de 21,5 %, soit + 311 081 €.

Les remboursements de frais ont fortement diminué sur la période, - 67 %, soit - 2,1 M€. Ils concernent principalement des tiers, évoluant de 3,1 M€ en 2015 à 1 M€ en 2019. Cette chute est liée, selon le département, au transfert de la compétence « transport » à la région.

**Graphique n° 10 : Évolution des ressources d'exploitation**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

---

## CONCLUSION INTERMEDIAIRE

---

*En termes de ressources, l'exercice 2017 aura marqué un tournant pour le département de la Somme. Les recettes ont évolué, pour la fiscalité, à la hausse de près de 8 M€ et pour les ressources institutionnelles et d'exploitation, à la baisse, respectivement de 13 M€ et d'1 M€. Cette inflexion a plusieurs causes :*

- *la fin de la contribution au redressement des finances publiques, stabilisant les dotations après quatre années de baisse ;*
- *l'application de la loi NOTRe, entraînant le transfert de la compétence « transports scolaires et interurbains » à la région ;*
- *les réformes de la fiscalité locale modifiant les transferts et dégrèvements.*

*Or, comme les autres départements, celui de la Somme subit la complexité et l'instabilité de son panier de ressources dépendant, pour partie, de la conjoncture économique. Dans ces conditions, tant le pilotage financier que la projection de la trajectoire financière se révèlent particulièrement délicats, encore plus dans la période de grande incertitude ouverte par l'épidémie.*

*Compte tenu de la forte progression des autres impôts et taxes, sur la période 2015-2019, l'impact de la crise sanitaire sur le niveau de ressources fiscales risque d'être important dès 2020 et sur les années suivantes. Trois taxes pourraient en subir l'impact principal (sous réserve des décisions prises par le Gouvernement) :*

- *les fonds de péréquation des DMTO (+ 500 % entre 2015 et 2019) ;*
  - *les DMTO (+ 28 % entre 2015 et 2019), ainsi que les taxes liées aux véhicules (+ 9,6 %) ;*
  - *la CVAE, impôt sur la production, régularisée au premier semestre de l'année suivante, devrait subir un impact en 2021.*
-

## 4.2 Les dépenses de fonctionnement

Les charges de gestion (520,4 M€ en 2019) ont subi une diminution (2,2 % en moyenne annuelle) plus rapide que celle des produits, soit une baisse de 47,3 M€ en valeur absolue :

- les charges à caractère général diminuent fortement en raison du transfert de la compétence « transport » à la région, effectif en 2018 (- 39,7 M€ entre 2015 et 2019) ;
- les dépenses de personnel ont diminué sur la période de - 5,4 M€, soit 4,4 %, en liaison avec la baisse des effectifs du département ;
- les autres charges de gestion sont à la baisse de 2,9 % en moyenne annuelle, soit - 6,2 M€ sur la période ainsi que les subventions de fonctionnement de - 5,2 M€ ;
- la seule augmentation constatée concerne les dépenses sociales (+ 3 % par rapport à 2015, soit 8,8 M€), qui atteignent 307,6 M€ en 2019.

**Tableau n° 2 : Évolution des charges de gestion**

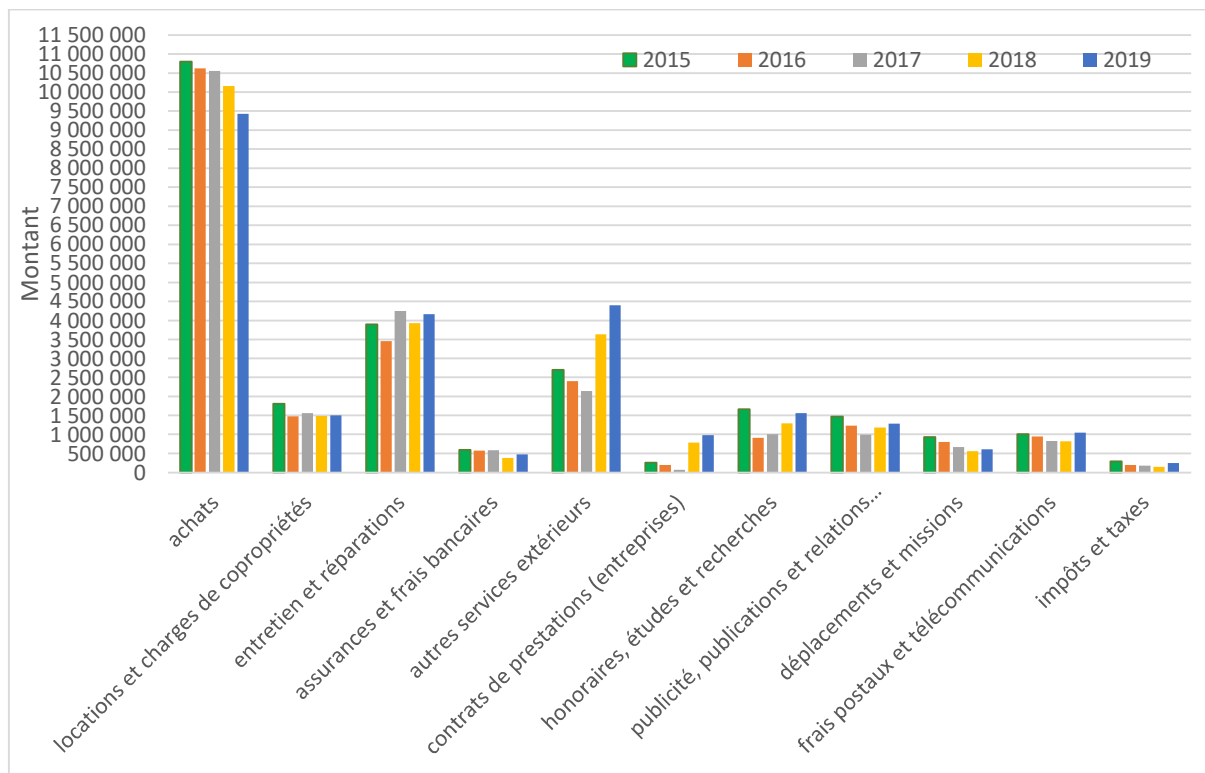
| (en €)                           | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        | Variation<br>annuelle<br>moyenne |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------|
| Charges à caractère général      | 66 012 098  | 58 690 551  | 42 418 520  | 25 525 640  | 26 604 576  | - 20,3 %                         |
| + Charges de personnel           | 123 174 867 | 121 195 215 | 118 151 688 | 115 085 122 | 117 716 980 | - 1,1 %                          |
| + Aides directes à la personne   | 191 852 550 | 193 135 933 | 195 313 962 | 190 219 473 | 194 325 288 | 0,3 %                            |
| + Aides indirectes à la personne | 106 948 343 | 106 131 127 | 107 938 859 | 108 414 943 | 113 289 030 | 1,5 %                            |
| + Subventions de fonctionnement  | 25 189 578  | 22 723 075  | 23 128 584  | 18 845 683  | 19 935 129  | - 5,7 %                          |
| + Autres charges de gestion      | 54 701 465  | 48 970 540  | 44 300 253  | 48 333 635  | 48 578 334  | - 2,9 %                          |
| = Charges de gestion             | 567 878 900 | 550 846 441 | 531 251 866 | 506 424 496 | 520 449 337 | - 2,2 %                          |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

### 4.2.1 L'évolution des charges à caractère général et autres charges de gestion

Le département de la Somme retrouve, en 2019, son niveau de consommation de 2015 des charges à caractère général (26,6 M€), hors dépenses de transport. Ces dernières représentaient 61,6 % des charges en 2015, soit 40,6 M€ ; elles atteignent 3,4 % en 2019, soit 0,9 M€.

**Graphique n° 11 : Évolution des charges à caractère général hors transport**



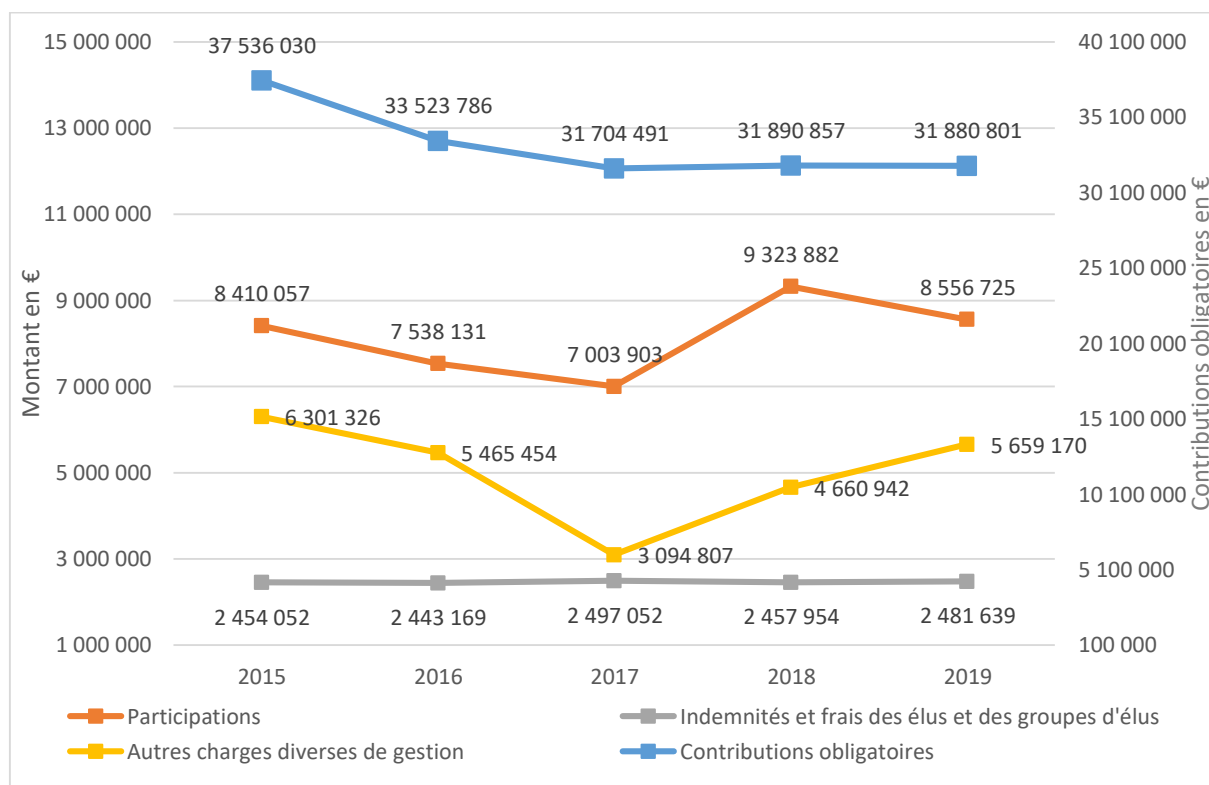
Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, engagée en 2015 par le département, a donné de bons résultats jusqu'en 2017, avec une diminution de - 2,5 M€ des charges à caractère général hors transport. Depuis 2018, certaines dépenses repartent à la hausse, notamment les autres services extérieurs (+ 2,2 M€ fin 2019), les contrats de prestations de services avec des entreprises (+ 0,9 M€) et les honoraires et publicités (+ 0,8 M€). D'autres dépenses suivent une baisse continue sur la période 2015-2019, les achats (- 1,4 M€), les locations (- 0,3 M€) et les déplacements et missions (- 0,3 M€).

Sur ce dernier point, la baisse globale des remboursements de frais des élus, constatée sur la période, pourrait être amplifiée par plus de vigilance et de rigueur quant aux justificatifs produits. En effet, les tarifs de remboursement de repas et nuitées fixés par l'assemblée départementale sont souvent dépassés ou indus (repas sur Amiens, siège du conseil départemental) ; les justificatifs des déplacements absents ou succincts ; de même, les participations aux instances d'autres structures collectives sont prises en charge alors qu'elles relèvent de ces mêmes instances.

Dans sa réponse, le président fait part de la mise en place, pour corriger ces insuffisances, d'une application numérique déjà utilisée pour le personnel de la collectivité, et le rappel des règles applicables en ce domaine.

Les autres charges de gestion diminuent de 2,9 % en moyenne annuelle, soit - 6 M€ sur la période 2015-2019.

**Graphique n° 12 : Évolution des autres charges de gestion**

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Les contributions obligatoires qui diminuent de 5,6 M€ sur la période 2015-2019, constituent la principale raison de la baisse des autres charges de gestion. Elles concernent les dotations de fonctionnement des collèges pour - 2,6 M€, la contribution au service d'incendie et de secours pour - 2,4 M€ et les autres contributions obligatoires (ATS<sup>21</sup>, UDAF<sup>22</sup>...) pour - 0,6 M€.

Les participations sont, d'une part, les contributions du département aux organismes de regroupement dont il est membre (syndicats mixtes notamment) ; elles ont baissé de - 0,6 M€. D'autre part, elles comprennent les dépenses au titre des contrats aidés, qui ont diminué de 20,7 %. Les autres participations concernent des versements aux communes et établissements publics de coopération intercommunale, dans le cadre d'actions spécifiques. Elles ont augmenté de + 1,4 M€, passant de 3,1 M€ à 4,5 M€ de 2015 à 2019.

Enfin, les autres charges diverses de gestion marquent une fluctuation liée aux enregistrements des déficits des budgets annexes à caractère administratif (cf. annexe n° 3).

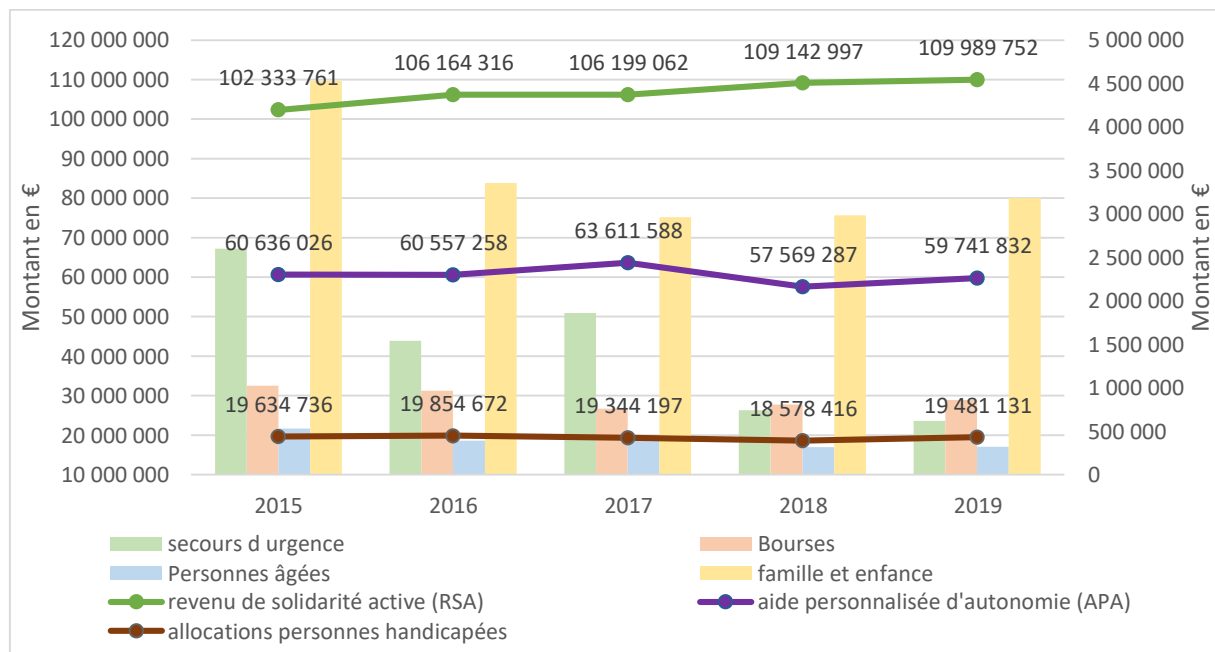
<sup>21</sup> Association tutélaire de la Somme : action sociale.

<sup>22</sup> L'union départementale des associations familiales.

#### 4.2.2 L'évolution des dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention ont progressé de 8,8 M€ entre 2015 et 2019, passant de 298,8 M€ à 307,6 M€. Les aides directes à la personne affichent une hausse globale de 2,4 M€ sur la période, dans le détail l'augmentation du revenu de solidarité active (RSA) de + 7,6 M€ couvre la diminution de - 5,1 M€ des autres aides directes à la personne.

Graphique n° 13 : Évolution des aides directes à la personne



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

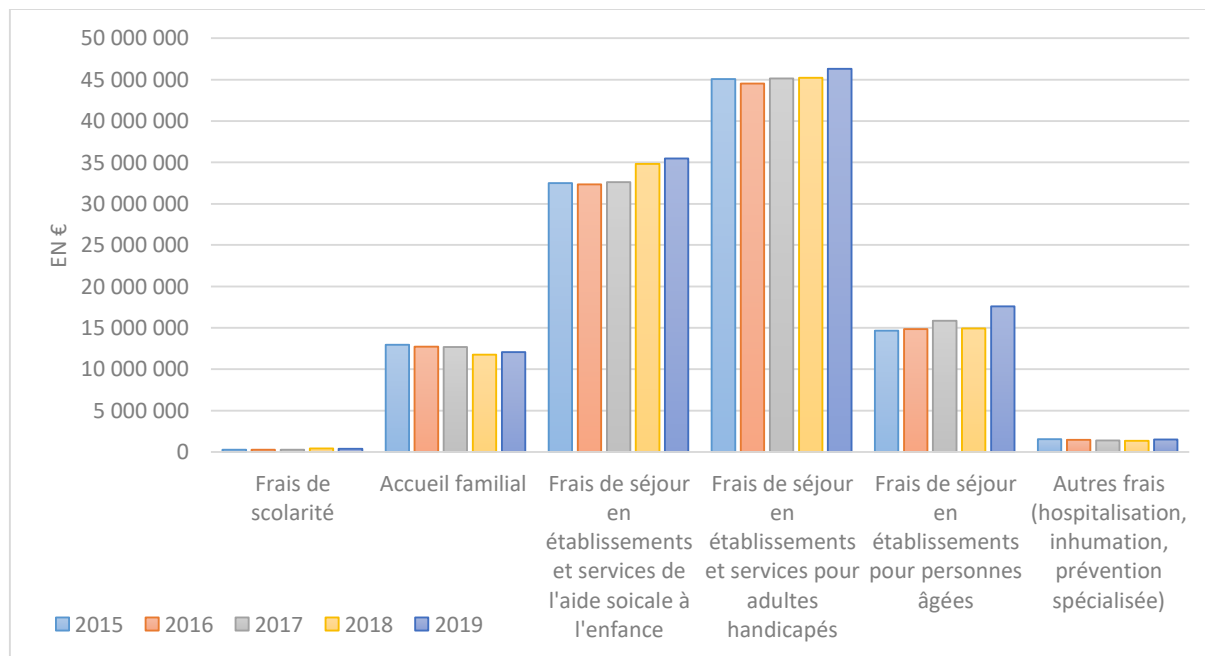
Sur la période, les secours d'urgence ont baissé de près de 2 M€, les aides liées à la famille d'1,3 M€ et les aides personnalisées d'autonomie de 0,9 M€.

Pour ces dernières, l'origine de la diminution est l'APA versée au service d'aide à domicile. Elle passe de 28 M€ en 2015 à 26,6 M€ en 2019 mais elle chute en 2018 affichant son plus bas niveau, soit 25,3 M€. Le département explique ce phénomène par la révision d'un quart des dossiers des bénéficiaires pour la mise à jour des droits et par la création d'une cellule de contrôle des facturations prestataires au sein même de la direction.

En matière d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le département indique accompagner les services d'aide à domicile (SAAD) sous contrat par une augmentation des moyens et une aide à l'amélioration de la qualité de service. La contractualisation prévoit un versement mensuel avec une avance de deux mois afin de garantir un minimum de trésorerie et de les responsabiliser en matière de gestion financière. Le lancement de ces contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens a été négocié avec des services restructurés par territoire et davantage mutualisés. Le nombre de SAAD est ainsi passé de 83 à 53.

Les aides indirectes à la personne augmentent de 6,3 M€ entre 2015 et 2019 et concernent l'accueil familial pour 12 M€ par an et les frais de séjours en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil. Ces derniers se sont accrus de 6,2 M€ sur la période.

**Graphique n° 14 : Évolution détaillée des aides indirectes à la personne**



Source : chambre régionale des comptes à compter des comptes de gestion du département de la Somme.

Les frais de séjour (aide à l'enfance, adultes handicapés et personnes âgées) ont augmenté sur la période, respectivement de 9,2 %, 2,8 % et 19,9 %. Cette évolution représente un total de 7 M€ entre 2015 et 2019. La plus forte progression concerne les frais de séjour en établissements pour personnes âgées. Le département indique que cette évolution traduit la volonté d'atteindre un montant journalier de 55 € au lieu des 45 à 47 €/jour actuellement. Cette convergence tarifaire est réalisée progressivement et en collaboration avec les établissements *via* les fiches actions des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) afin d'harmoniser les services proposés.

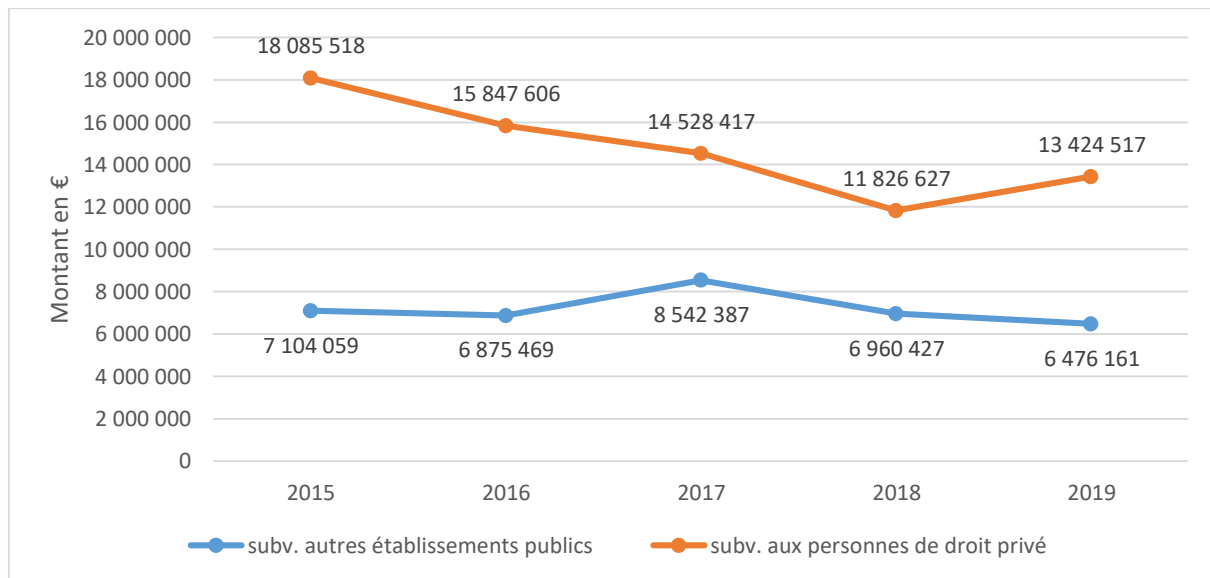
Dans le cadre du suivi des orientations du conseil départemental<sup>23</sup>, il a été décidé, suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, de signer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec tous les EHPAD d'ici 2021. Une programmation conjointe avec l'agence régionale de santé a été établie dans ce cadre. À ce jour, six CPOM représentant 18 établissements (12 EHPAD, 5 SSIAD et 1 accueil de jour autonome) ont été signés avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. 11 CPOM (11 EHPAD et 1 SSIAD) ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La mise en place de CPOM avec les établissements sociaux et médico-sociaux du secteur du handicap a débuté en 2020, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<sup>23</sup> Cf. débat d'orientation budgétaire 2020.

### 4.2.3 L'évolution des subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement ont diminué, passant de 25 M€ en 2015 à 19,9 M€ en 2019, soit - 20,9 %.

Graphique n° 15 : Évolution des subventions de fonctionnement



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Cette évolution est le résultat de la baisse de près de 26 % des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, soit - 4,6 M€. Le département a fait ce choix pour opérer un redressement de sa situation financière, en imposant une baisse des subventions dans le cadre de la refondation (débat d'orientation budgétaire 2020).

### 4.2.4 La masse salariale

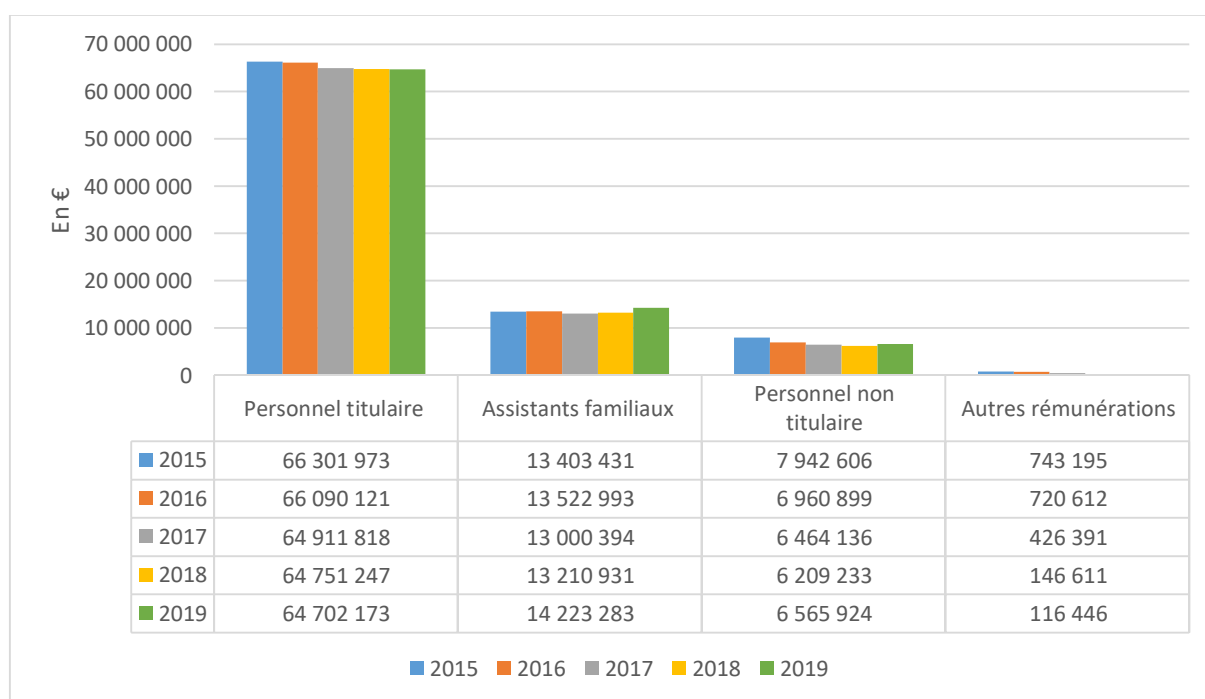
La masse salariale (117 M€ en 2019) représente 22,4 % des charges courantes. Sur la période 2015-2018, elle a diminué de 6,5 %, soit près de 8 M€. Pour 2019, elle augmente de 2,6 M€, soit + 2,3 % en un an (cf. annexe n° 4).

Le département a engagé une stratégie pluriannuelle 2016-2021 de gestion des ressources humaines, avec pour objectifs de diminuer sa masse salariale de 5 % sur la période 2015-2020, et de réguler les dépenses d'heures supplémentaires et le nombre d'agents temporaires. Cela se traduit par une suppression d'environ 50 postes par an. Ces orientations ont été mises en œuvre en invitant chaque directeur général adjoint à proposer des suppressions de poste, notamment au regard des départs à la retraite et des fins de contrats possibles. Lors du débat d'orientation budgétaire pour le budget primitif 2019, le département a revu son objectif d'économie de la masse salariale à la baisse, suite aux résultats obtenus en 2017 et 2018, soit une suppression de 25 postes en 2019, 20 postes en 2020 et 10 postes en 2021 (cf. annexe n° 5).

Fin 2019, le département avait réalisé une diminution de ses effectifs de 284 agents, soit 34 de plus que l'objectif initial fixé pour la fin de l'exercice 2020. Le non-remplacement des départs à la retraite a été la première source de cette réduction (64 % des sorties, soit 354 départs sur la période). En termes de postes, cela se traduit par une variation de - 199 sur cinq ans.

Les rémunérations du personnel ont diminué entre 2015 et 2019, pour les personnels titulaires de - 1,6 M€ (- 2,4 %) et pour les personnels non-titulaires de - 1,3 M€ (- 17,3 %). Celles des assistants familiaux ont, à l'inverse, augmenté de 0,8 M€, soit 6,1 %.

**Graphique n° 16 : Évolution des rémunérations du personnel**



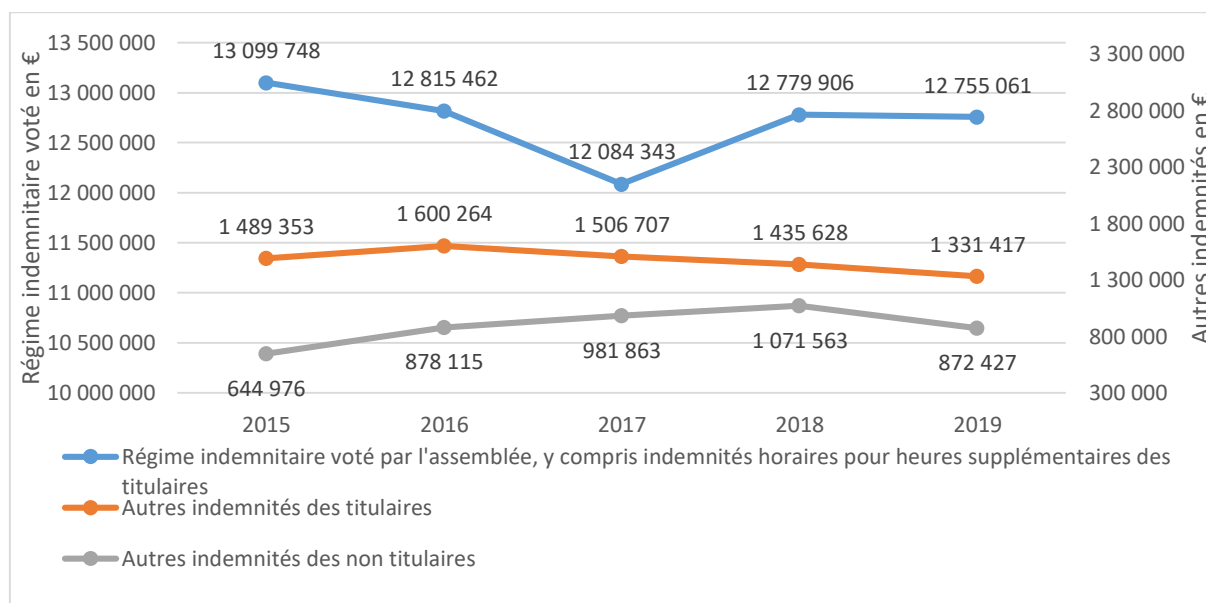
Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Les autres rémunérations ont baissé de 84,3 %, soit - 0,6 M€ sur la période. Elles correspondent aux vacances versées et aux emplois d'avenir. Le département a, par ailleurs, engagé, en 2016, une politique de recrutement, au sein de ses services, d'allocataires du RSA afin de contribuer directement à leur insertion professionnelle, en leur procurant une expérience professionnelle et un parcours de formation individualisé pendant le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Les charges de personnel externe ont diminué de près de la moitié entre 2015 et 2019 (de 0,42 M€ à 0,23 M€). Elles regroupent les rémunérations versées à des personnels extérieurs au département, donc sans véritable relation d'employeur et sans charges sociales patronales. Les dépenses concernent le centre hospitalier Amiens Nord pour les prestations du planning familial, le centre interculturel ALCO, la mutuelle sociale agricole (MSA), divers bénéficiaires et le centre de gestion de la fonction publique territoriale, depuis 2017 (secrétariat du comité médical et de la commission de réforme et missions d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité).

Sur la période contrôlée, le département a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui a engendré une charge supplémentaire. Le complément indemnitaire annuel, qui est une des composantes du RIFSEEP, a été mis en place en 2018 pour la catégorie C, en 2019 pour la catégorie B et en 2020 pour la catégorie A<sup>24</sup>.

**Graphique n° 17 : Évolution des indemnités du personnel**



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Pour l'année 2020, le département a instauré la prime d'intéressement à la performance collective des services<sup>25</sup>, auxquels sont fixés des objectifs. La collectivité entend ainsi reconnaître la contribution collective des agents aux objectifs généraux fixés à l'administration départementale, notamment à travers la mise en œuvre des dispositifs de réduction des effectifs et des adaptations de fonctionnement des services. Par délibération du 18 novembre 2019, le montant global a été estimé à 590 000 € sur la base d'un montant annuel individuel maximal de 200 € bruts pour chacun des agents.

Le département de la Somme présentait, fin 2019, une masse salariale inférieure de 3,1 % par rapport à 2015, fruit des différentes actions menées en application de son objectif de - 5 % fin 2020. Cependant, des efforts étaient à poursuivre en 2020. Deux axes de rémunération ont évolué sur 2019, les assistants familiaux (+ 1 M€ par rapport à 2018) et le personnel non-titulaire (+ 0,35 M€ par rapport à 2018).

<sup>24</sup> Catégorie A : encadrement supérieur ; catégorie B : encadrement intermédiaire ; catégorie C : fonctions d'exécution.

<sup>25</sup> Décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 et circulaire du 22 octobre 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de référence (300 € par agent).

### CONCLUSION INTERMEDIAIRE

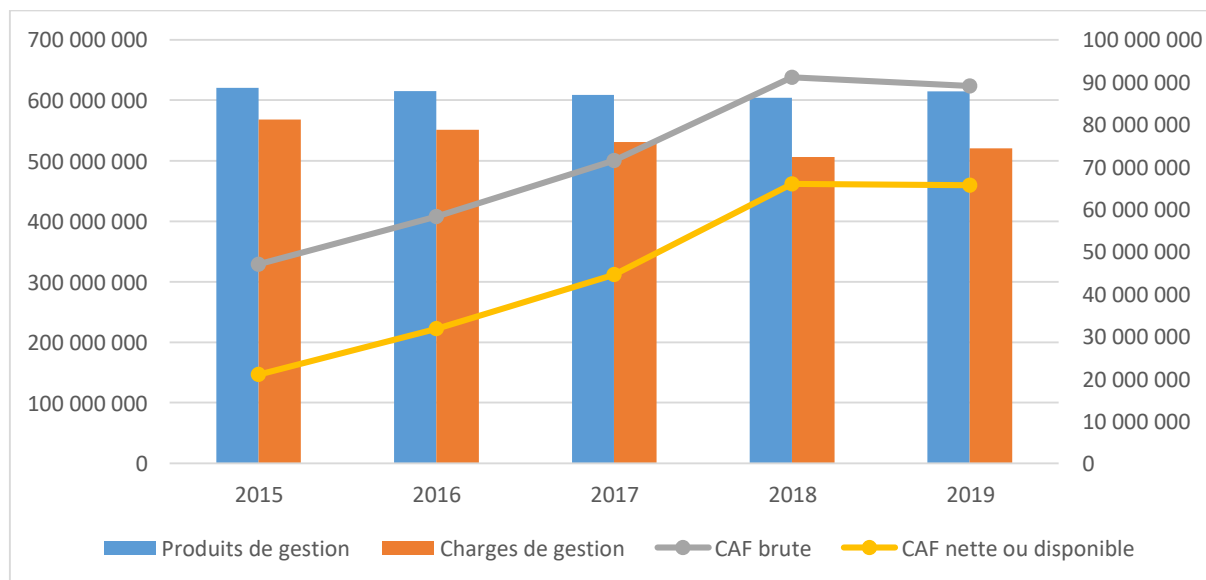
*La chambre souligne l'effort accompli par le département pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. En s'appuyant sur une stratégie pluriannuelle claire et des objectifs précis qui ont été tenus voire dépassés, en y associant les services de la collectivité par un management intelligent et des mécanismes d'intéressement collectifs, le département a développé une action efficace qui a produit des résultats probants.*

#### 4.3 L'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement brute

La baisse soutenue des dépenses conjuguée à une quasi stabilité des recettes, a entraîné une augmentation rapide des marges de manœuvre du département. Entre 2015 et 2019, l'excédent brut de fonctionnement a ainsi presque doublé (+ 79 %, soit + 41,4 M€), tout comme la capacité d'autofinancement (+ 89,7 %, soit + 42,1 M€). Elle représentait 14,5 % des produits en 2019 (cf. annexe n° 6).

Sur l'ensemble de la période, la capacité d'autofinancement couvre l'annuité en capital de la dette.

Graphique n° 18 : Évolution de la capacité d'autofinancement



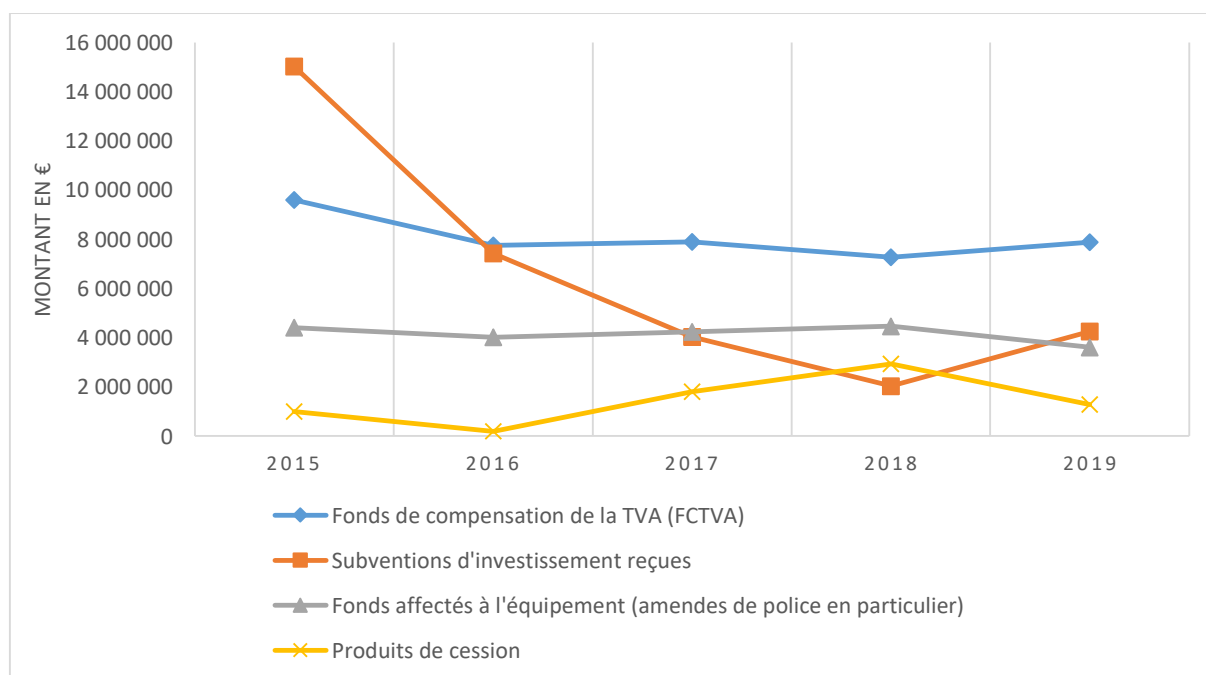
Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

## 4.4 Le financement des investissements

Jusqu'en 2017, le département de la Somme a couvert ses besoins de financement par la contraction d'emprunts à chaque exercice, de 2015 à 2018. Corrélativement, les dépenses d'équipement ont diminué entre 2015 et 2017, passant de 61 M€ à 47,6 M€, tout comme les subventions d'équipement qui sont passées de 25,6 M€ à 18,3 M€<sup>26</sup>.

Depuis 2017, la collectivité couvre ses dépenses d'équipement par son épargne et les recettes d'investissement hors emprunt. Elles sont, depuis 2017, d'un montant annuel de 17 M€.

Graphique n° 19 : Évolution des recettes d'investissement hors emprunt



Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

Les subventions d'investissement reçues comprennent la dotation globale d'équipement ou dotation de soutien à l'investissement des départements (montant global reçu sur la période : 2,9 M€) ; la dotation départementale d'équipement des collèges (montant annuel de 2,9 M€ sur la période) et des subventions État et Région qui ont connu une baisse continue.

En 2019, le montant des subventions État/Région a atteint 2 M€ contre 11,5 M€ en 2015, évolution liée à la fin du contrat Somme-Picardie.

<sup>26</sup> Le chiffre 2015 comprend 3,3 M€ d'écritures d'ordre d'apurement d'opérations de travaux pour le compte de tiers.

Le département a perçu, sur la période 2017 à 2019, 6 M€ de produits de cessions. C'est le résultat de l'objectif qu'il s'était fixé de procéder à un programme massif de cession d'éléments de son patrimoine dont la conservation n'était plus justifiée<sup>27</sup>. Les cessions ont porté sur des parcelles de terres agricoles, des bâtiments, mis en vente car libres de toute occupation.

## 4.5 L'endettement et le fonds de roulement

L'encours de dette par habitant en 2018 reste encore supérieur à la moyenne constatée pour les départements de la même strate démographique (496 € contre 459 €). Les chiffres provisoires, en 2019, affichent un encours de dette en baisse du budget principal par habitant au 31 décembre de 454 €. Compte tenu du haut niveau de l'autofinancement, le ratio de désendettement s'améliore sur la période pour passer en deçà des trois années en 2019.

**Tableau n° 3 : L'endettement**

|                                                                            | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Encours de dette du budget principal au 31 décembre (en M€)                | 276,9      | 285,3      | 293,4      | 283,5      | 260,2      |
| Nouveaux emprunts dans l'année (en M€)                                     | 38,83      | 35         | 35         | 12,8       | 0          |
| Encours de dette BP/habitant au 31 décembre (en €)                         | 484,84     | 499,14     | 513,22     | 495,68     | 454,37     |
| <b>Capacité de désendettement BP en années<br/>(dette/CAF brute du BP)</b> | <b>5,9</b> | <b>4,9</b> | <b>4,1</b> | <b>3,1</b> | <b>2,9</b> |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

La dette a poursuivi sa progression jusqu'en 2017. Depuis, elle amorce une diminution liée à l'objectif du département de « maintenir un bon niveau d'investissement, sans pour autant entrer dans une spirale d'endettement excessif<sup>28</sup> ». De nouveaux emprunts ont été contractés jusqu'en 2018. Il a été indiqué, lors du débat d'orientation budgétaire 2020, que « cela permet ainsi au département de diminuer son encours de dette du montant du remboursement en capital réalisé en 2019 et d'afficher un encours fin 2019 inférieur à celui du 31/12/2014 ».

### 4.5.1 Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette s'élevait à 260,2 M€ au 31 décembre 2019, contre 283,5 M€ l'année précédente, soit une baisse de 8,2 % et un niveau inférieur à celui de 2014 (264,1 M€). Le taux moyen de la dette est de 2,13 %, pour une durée résiduelle de 15 ans au 31 décembre 2018, définie comme la moyenne pondérée par les encours des taux de chaque emprunt. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est constitué de 72 contrats répartis de la manière suivante :

- 41 contrats à taux fixe ;
- 29 contrats à taux variable ou révisable ;
- 2 contrats structurés.

<sup>27</sup> Cf. note stratégique 2016-2021 – Patrimoine foncier et immobilier.

<sup>28</sup> Débat d'orientation budgétaire 2018.

À ceux-là s'ajoute un financement obligataire. Suivant la classification des risques « Gissler »<sup>29</sup>, la dette départementale affiche un encours composé de 94,9 % classés 1A, 0,7 % classé 1B et un seul produit classé 1E (indice zone euro multiplicateur par 5) représentant 4,4 % de l'encours de dette.

#### **4.5.2 Le fonds de roulement et la trésorerie**

Le fonds de roulement net global<sup>30</sup> atteint 122 M€ en 2019, représentant 85 jours de charges courantes de fonctionnement, il a plus que doublé par rapport à 2015 (cf. annexe n° 7). Le fonds de roulement budgétaire s'établit à 113 M€ fin 2019, ce qui représente 79 jours de charges courantes. Sa variation annuelle moyenne, sur la période 2015-2019, est de + 19,3 %, et s'explique par les résultats excédentaires de chaque exercice (13,8 M€ en 2015, 40,1 M€ en 2016, 49,7 M€ en 2017, 61,9 M€ en 2018 et 61,4 M€ en 2019).

La trésorerie, au 31 décembre de chaque exercice, présente une hausse sur la période pour atteindre 131 M€ fin 2019, soit 91 jours de charges courantes (cf. annexe n° 7).

La situation financière du département de la Somme est confortable fin 2019. Elle est le résultat des orientations stratégiques engagées en 2016 et poursuivies sur la période, soit le maintien des deux ratios : taux d'épargne brute et capacité de désendettement, ainsi que le financement des investissements, équilibré entre endettement et autofinancement.

Cependant, l'effort d'investissement et son financement doivent aujourd'hui faire l'objet d'une réflexion, pour les adapter à la forte hausse de la CAF, du fonds de roulement et de la trésorerie. En effet, la chambre constate que le département dispose de ressources inemployées, au compte du Trésor qui, valorisées au taux moyen de sa dette (2,13 %), coûtent environ 2,8 M€ par an de frais financiers.

Cette réflexion permettrait à la collectivité d'améliorer encore un peu plus la performance de sa gestion.

---

<sup>29</sup> La classification Gissler, destinée à favoriser une meilleure compréhension des emprunts des collectivités locales, permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

<sup>30</sup> Indicateur correspondant au surplus des ressources durables après financement de l'actif immobilisé.

---

### CONCLUSION INTERMEDIAIRE

---

*Lors du débat d'orientation pour le budget 2016, le département s'est donné une stratégie avec des objectifs clairs et précis : « La définition d'un cadre budgétaire pluriannuel solide, réaliste, [...] marque une volonté de redressement et d'investissement : pas d'impôt supplémentaire et, baisse, dès que possible, de la pression fiscale ; une épargne brute d'au moins 10 % ; un recours à l'emprunt maîtrisé et limité à au plus 60 % du besoin annuel d'investissement ; un chapitre de fonctionnement, enfin, en baisse d'ici 2020 afin de dégager les marges nécessaires à un niveau d'investissement annuel d'au moins 75 M€. »*

*La situation financière s'est nettement améliorée, en particulier entre 2018 et 2019, et reposait sur des bases solides fin 2019. Elle est le résultat des orientations stratégiques mises en œuvre sur la période 2016-2020.*

*La chambre s'interroge cependant sur un point, le pilotage du financement de l'investissement. Le fonds de roulement net global a doublé au cours de la période sous revue pour atteindre 122 M€ en fin d'exercice 2019, alors que des emprunts nouveaux ont été contractés jusqu'en 2018. La trésorerie a suivi la même trajectoire (131 M€ en 2019). Le département dispose ainsi de disponibilités inemployées au compte du Trésor, qui, in fine, valorisées au taux moyen de sa dette (2,13 %), représentent environ 2,8 M€ par an de frais financiers.*

*Une bonne gestion financière supposerait dès lors que le fonds de roulement soit mobilisé en priorité pour financer les investissements à venir plutôt que d'emprunter à nouveau. La collectivité pourrait ainsi améliorer la performance de sa gestion.*

*Toutefois, l'effet Covid pourrait se produire de manière plus décalée dans le temps. Le niveau des dépenses de fonctionnement, notamment celui qu'atteindront les allocations individuelles de solidarité dont le RSA, reste très dépendant de l'évolution de la conjoncture économique.*

---

## **4.6 L'analyse prospective**

Lors de son précédent contrôle, la chambre recommandait de « mettre en place des outils de prospective financière en lien avec les directions opérationnelles ». Suite à cela, le département de la Somme a engagé une analyse financière prospective auprès d'un cabinet de conseil. Le rapport a été produit en février 2016 pour une projection à l'horizon 2020. En complément, un audit de la dette a été réalisé chaque année par un autre cabinet extérieur.

### **4.6.1 L'adaptation à la crise sanitaire**

Dans le prolongement de l'adoption de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, ainsi que son décret d'application n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié le 11 mai 2020 par le décret n° 2020-545, plusieurs ordonnances sont intervenues depuis le 25 mars pour permettre la continuité budgétaire, financière et fiscale, assurer la pérennité du fonctionnement des institutions locales ainsi que l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Dans ce contexte, le département de la Somme a réadapté ses services à la population et le travail de ses agents, afin de poursuivre le fonctionnement global de ses services. Il a revu son plan de continuité d'activité (PCA) pour tenir compte de la nature de la crise.

Les mesures du PCA sont, de manière non exhaustive : l'accueil téléphonique assuré malgré la fermeture des sites d'accueil du public ; le suivi par téléphone de tous les bénéficiaires d'aides sociales ; la mobilisation des agents des collèges pour la garde des enfants des personnels soignants ; la continuité d'activité de la PMI<sup>31</sup>, dont les visites à domicile et les interventions des travailleurs sociaux pour les situations d'urgence sociale ; les équipements spécifiques fournis aux EMS<sup>32</sup> et aux SAAD<sup>33</sup>.

### **4.6.2 Le plan d'urgence et les mesures mises en place**

En application de la loi d'urgence du 23 mars 2020 (article 11) et de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prolongation des droits sociaux<sup>34</sup>, le département a assuré le versement des prestations aux allocataires (RSA, APA, PCH) ainsi que le renouvellement automatique pour les personnes en fin de droit.

Lors de la réunion du conseil départemental du 18 mai, plusieurs mesures de gestion (cf. annexe n° 8) et d'aides liées à la crise ont été prises (cf. annexe n° 9). Il y a notamment été décidé de réserver un crédit de fonctionnement, sur 2020, pour le programme de sécurité sanitaire, de 305 000 € au chapitre 65, sans modification budgétaire.

---

<sup>31</sup> Protection Maternelle et Infantile.

<sup>32</sup> Établissements médico-sociaux.

<sup>33</sup> Services d'aide à domicile.

<sup>34</sup> Ordonnance n° 2020-312.

Sur la même période, à la suite des intempéries du 17 avril 2020, qui ont occasionné des inondations et des coulées de boue dans le département, ce dernier a mis en place un dispositif de soutien exceptionnel aux communes touchées, pour un montant total de 250 000 € en investissement.

#### 4.6.3 Les conséquences à court, moyen et long terme

La crise sanitaire aura probablement d'importantes répercussions sur les finances départementales. Un effet de ciseau est attendu, à terme, entre la hausse des dépenses liées aux aides sociales et la baisse des recettes concernant les DMTO, la CVAE et les concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cette diminution pourrait affecter les ressources du département, à court terme dès 2020 (sous réserve des mesures prises par le Gouvernement) pour les DMTO et la CNSA, et à moyen terme en 2021 et 2022 pour la CVAE.

En 2019, les DMTO représentaient 10,1 % des recettes de fonctionnement du département de la Somme contre 15,4 % au niveau national<sup>35</sup> et les dépenses de RSA représentent 18 % de ces mêmes recettes, contre 19,9 % au niveau national.

À cela devraient s'ajouter des incidences sur la péréquation départementale, par la fusion des trois fonds de soutien liés aux DMTO, et la réforme de la fiscalité locale concernant la part de TVA transférée aux départements, qui devra compenser à l'euro près l'affectation de la part départementale de la taxe foncière aux communes.

Les éléments prospectifs du département ont été établis sur la base d'un plan de relance de 50 M€ sur trois ans, de 2020 à 2022, adopté le 22 juin 2020. Il sera réparti pour 20 M€ en fonctionnement et 30 M€ en investissement.

Les hypothèses annuelles s'articulent autour des ratios prudentiels que s'est fixés le conseil départemental pour le pilotage budgétaire :

- une épargne brute supérieure à 50 M€ ;
- un taux d'épargne brute supérieur à 10 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- la poursuite du désendettement de la collectivité pour atteindre, fin 2022, le niveau constaté de l'encours de dette au 31 décembre 2015 (276,9 M€) ;
- une capacité de désendettement inférieure à sept ans ;
- un niveau de réserves au moins égal au niveau de 2014, soit 47,2 M€.

---

<sup>35</sup> Note du Sénat sur la conjoncture et le suivi du plan d'urgence face à la crise sanitaire du Covid 19 du 20 mai 2020.

#### 4.6.4 Les hypothèses retenues en recettes de fonctionnement

Tableau n° 4 : Projection des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2022<sup>36</sup>

| (en M€)                            | Compte administratif 2019 | Compte administratif projeté 2020 | Compte administratif projeté 2021 | Compte administratif projeté 2022 |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 628,3                     | 598,2                             | 593,6                             | 587,7                             |
| Évolution (n+1/n)                  | -                         | - 30,1                            | - 4,6                             | - 5,9                             |
| Évolution (n+1/n) – en %           | -                         | - 4,8                             | - 0,8                             | - 1                               |

Source : chambre régionale des comptes à partir des éléments de projection du département de la Somme.

Le département appliquerait une diminution sur certaines recettes, liées à la crise sanitaire, et cela à partir des volumes financiers du budget primitif 2020 (615,4 M€). Une diminution de 25 % serait appliquée sur les DMTO, à hauteur de - 14,5 M€, s'approchant du taux national estimé à - 26 %. Il appliquerait également une baisse de 2,7 M€ en global sur les autres recettes (fiscalités, dotations).

En 2021, les DMTO continueraient leur chute avec une prévision de - 15 % par rapport à 2020, soit - 8,6 M€, contrairement aux estimations nationales<sup>37</sup> qui affichent un retour progressif en 2021 et 2022 pour atteindre le niveau de 2019. L'hypothèse retenue par le département s'appuie sur le niveau des DMTO observé en 2019 (62 M€), beaucoup plus élevé que les années précédentes (53 M€ en 2015). Le niveau de 2021 est ainsi estimé à 49 M€. Le département prévoit également en 2020, par rapport à ses prévisions initiales, une baisse de 25 % (- 10,26 M€) des recettes provenant des trois fonds associés aux DMTO, résultat de leur fusion.

En fiscalité directe, le département projette, en 2021, une baisse de 10 % de la CVAE, soit le double de la prévision nationale de 5 %. Cette prudence est liée au tissu industriel présent sur le territoire (aéronautique). Deux taxes sont estimées à la hausse :

- la fraction du produit de TVA, soit 145,4 M€, qui remplacera en 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec + 1,37 %, par rapport au niveau de 2020 ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) devrait générer un surcroît de produits de + 0,75 M€.

<sup>36</sup> Cf. annexe n° 10.

<sup>37</sup> Cf. note du Sénat précitée.

#### 4.6.5 Les hypothèses retenues en dépenses réelles de fonctionnement

**Tableau n° 5 : Projection des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2022<sup>38</sup>**

| (en M€)                            | Compte administratif 2019 | Compte administratif projeté 2020 | Compte administratif projeté 2021 | Compte administratif projeté 2022 |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 543,1                     | 561                               | 548,4                             | 543,7                             |
| Évolution (n+1/n)                  | -                         | + 17,9                            | - 12,6                            | - 4,7                             |
| Évolution (n+1/n) – en %           | -                         | + 3,3                             | - 2                               | - 1                               |

Source : chambre régionale des comptes à partir des éléments de projection du département de la Somme.

Le département prévoit, dès 2020, un impact à plusieurs niveaux sur les dépenses en raison de la crise sanitaire : de nouvelles dépenses engagées, des dépenses budgétées mais non réalisées, et d'autres décalées dans le temps. Les non-réalisées ont été redéployées et correspondent aux économies réalisées (chèques déjeuner pour 112 000 €, frais de déplacement pour 88 000 € et dépenses d'énergie pour près de 380 000 €).

Les hypothèses retenues présentent l'affectation du plan de relance, soit 10 M€ en 2020 et 10 M€ en 2021. Ils sont répartis chaque année pour 2 M€ dans les charges à caractère général et 8 M€ dans les autres charges de gestion courante. À ce plan, s'ajoute la prévision de + 5 M€ de dépenses en RSA en 2020, gardant un niveau constant en 2021 et 2022. La projection des comptes administratifs se base sur un taux d'exécution de 97 % par rapport au budget primitif correspondant. À cela s'ajoutent les fonds exceptionnels dont l'exécution est prévue à 100 %.

#### 4.6.6 Les hypothèses retenues en investissement

Le détail de cette projection est présenté en annexe n° 12.

Le département prévoit, dès 2020, des dépenses d'investissement subissant l'impact de la crise sanitaire, + 1 M€ au regard des engagements pris en matériels informatiques, + 2 M€ par rapport au budget primitif 2020 liés aux besoins des directions et, enfin, le plan de relance de 30 M€ réparti sur trois ans par tranche de 10 M€. Pour 2021 et 2022, le volume d'investissement est programmé à hauteur de 80 M€ par an auxquels s'ajoutent les 10 M€ de plan de relance. Les prévisions sont assises sur un taux d'exécution du plan pluriannuel d'investissement de 80 % en 2020, 85 % en 2021 et 2022, et 100 % pour les fonds exceptionnels.

Afin de couvrir ces dépenses d'investissement, le département ferait le choix de recourir partiellement à l'emprunt pour 31,4 M€ en 2020, 37 M€ en 2021 et 23 M€ en 2022. Le reste serait prélevé sur les réserves.

En fonction de ces hypothèses, la mise en place du plan de relance apparaît supportable, au regard des ratios financiers projetés.

<sup>38</sup> Cf. annexe n° 11.

**Tableau n° 6 : Ratios financiers projetés de 2020 à 2022**

| Ratio financiers                        | Ratios au 31/12/2019 | Impact de l'état d'urgence sanitaire                              | Ratios projetés au 31/12/2020 | Ratios projetés au 31/12/2021 | Ratios projetés au 31/12/2022 |
|-----------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Excédent brut de fonctionnement (en M€) | 85,2                 |                                                                   | 37,2                          | 45,2                          | 44,02                         |
| Encours de dettes au 31/12 (en M€)      | 260,2                | Recours à l'emprunt :<br>31,4 en 2020<br>37 en 2021<br>23 en 2022 | 261,9                         | 276,9                         | 277                           |
| Capacité de désendettement (en années)  | 2,9                  |                                                                   | 7                             | 6,1                           | 6,4                           |
| Niveau de réserve chapitre 002 (en M€)  | 101                  | PLAN DE RELANCE<br>50                                             | 83,3                          | 78,5                          | 59                            |

Source : chambre régionale des comptes à partir des éléments de projection du département de la Somme.

Dans les éléments qu'il a transmis à la chambre, le département a indiqué « qu'il ne s'agit que d'une projection à l'instant " T " qu'il sera nécessaire d'ajuster, piloter au fur et à mesure que les impacts de la crise, notamment en recettes, pourront être évalués plus précisément. En fonction des tensions plus ou moins fortes que subira la section de fonctionnement, il pourrait être préférable d'augmenter l'encours de dettes afin de préserver dans la même proportion les réserves ».

Cependant, en l'état actuel des connaissances sur les conséquences de la crise au niveau national, les hypothèses développées par les services du département, et débattues avec la chambre, ont paru suffisamment crédibles pour être intégrées dans une prospective à trois ans raisonnable, même si les hypothèses concernant l'évolution des DMTO peuvent apparaître, au vu des derniers développements, plutôt pessimistes en l'état.

---

### **CONCLUSION INTERMEDIAIRE**

---

*La situation financière du département de la Somme reposait sur des bases solides à la veille de la crise. L'effort qu'il a accompli pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement a produit des résultats probants qui ont permis de restaurer la capacité de financement des investissements et de diminuer l'endettement.*

*Cependant, le caractère très volatile de ses ressources, qui dépendent directement de l'évolution de la conjoncture économique (droits de mutation à titre onéreux ou contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), constitue un handicap patent, comme pour tout autre département. Plus les difficultés économiques sont grandes, plus les recettes fiscales devraient baisser alors que, dans le même temps, la collectivité pourrait être confrontée à une augmentation très importante du nombre d'allocataires du RSA. Les conséquences de la crise sanitaire sur le niveau de ressources fiscales pourraient être importantes, possiblement dès 2020 mais surtout sur les années suivantes. Trois taxes devraient en subir l'impact (sous réserve des mesures prises par le Gouvernement) : droits de mutation à titre onéreux, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, ainsi que les fonds de péréquation alimentés par les DMTO.*

*Dans un contexte où les finances des départements pourraient être soumises à de fortes tensions, aggravées par la crise sanitaire, celui de la Somme a su mettre en œuvre, ces dernières années, des mesures qui ont participé à consolider sa situation financière. Ces choix pourraient s'avérer utiles à l'heure où la collectivité affrontera les difficultés élevées qui résulteront de la crise. Au sortir de cette période, le département devrait conserver une capacité de désendettement inférieure à 6,5 années, un niveau de réserves proche des 60 M€ tenant ainsi les objectifs budgétaires qu'il s'était fixés en début de mandat.*

---

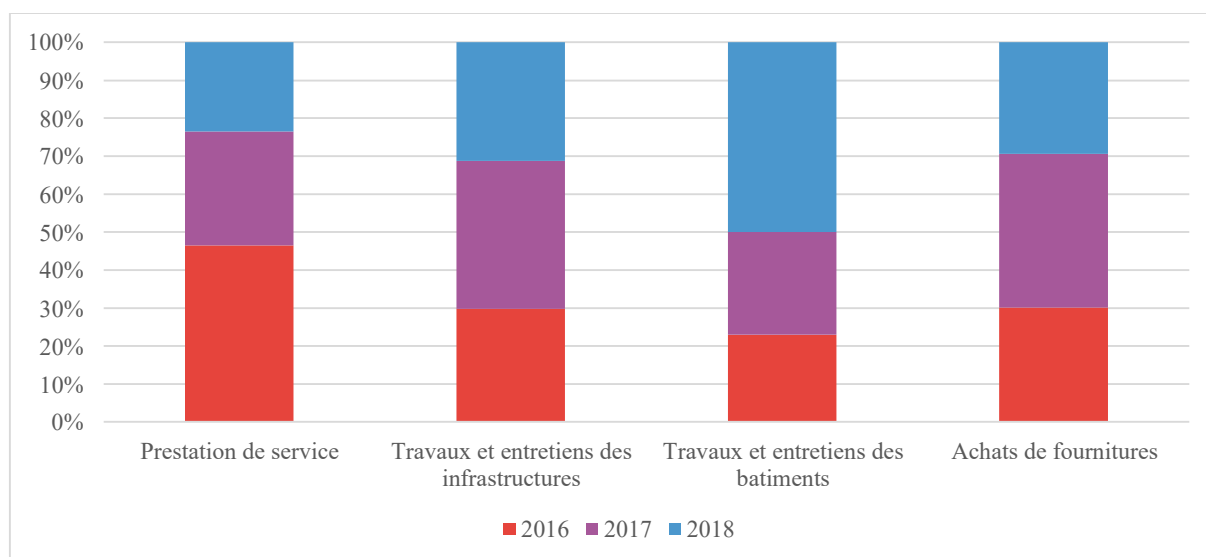
## 5 UNE ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE TRES RIGOUREUSE

La chambre a examiné les marchés passés dans le cadre de l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, pour lesquels les constats opérés sont repris en détail dans le rapport concomitant sur le sujet (tome 2). Un échantillon de marché a été sélectionné, sur la base de l'activité de la direction des routes, sur la période de contrôle 2015 à 2019. Il représente dix marchés, soit deux par an, dont l'objet concerne, soit des travaux de chaussées, soit la réfection d'ouvrages d'art, pour un volume financier de 16,5 M€ (cf. annexe n° 15). Il s'agit d'un échantillon limité, par rapport au volume global des investissements de la période.

### 5.1 Le poids des achats du département

Le volume d'achats représente en moyenne 100 M€ par an.

Graphique n° 20 : Volume d'achats du conseil départemental de la Somme



Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports d'activités du département de la Somme.

## 5.2 L'organisation administrative

En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, le président a reçu délégation du conseil départemental, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Depuis septembre 2019, le pôle de la commande publique, précédemment rattaché à la direction générale « ressources », a été intégré dans la direction générale « finances, commande publique et numérique ». Il existe, par ailleurs, un service « marchés publics » rattaché à la direction générale de l'équipement du département. Celui-là rédige les marchés publics pour les autres directions de la filière équipement, suit leur exécution administrative et financière, et la veille juridique.

**Tableau n° 7 : Nombre de marchés notifiés de la filière équipement**

| Année            | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------|------|------|------|------|------|
| Marchés notifiés | 39   | 59   | 95   | 90   | 82   |

*Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports d'activités du conseil départemental de la Somme.*

Deux services structurent le pôle de la commande publique : achat et instruction des marchés, composés respectivement de deux acheteurs, un chargé de gestion et de quatre chargés de gestion. En 2018, le département a mis en place un cursus de professionnalisation au métier d'acheteur. Il a été réalisé en 21 jours (octobre 2018 – juin 2019), sur 11 thématiques avec un organisme privé.

Le service achat gère les besoins stratégiques et structurants, tandis que le service « marchés » assure la gestion des pièces marchés et leur mise en œuvre.

La direction des finances et de la commande publique est, depuis de nombreuses années, engagée à dématérialiser toutes les procédures faisant l'objet d'une publicité. Pour cela, elle est dotée d'une plateforme de dématérialisation dédiée aux marchés publics<sup>39</sup>. Elle dispose également, depuis 2012, d'un circuit de signature, de la note et du rapport de procédure adaptée dans un *e-parapheur* qui permet la circulation dématérialisée de ces documents au travers d'un circuit de validation comportant des phases successives de visas et de signature. Cette organisation a été formalisée par un guide de la commande publique et a permis d'étendre la dématérialisation à toutes les procédures supérieures à 25 000 € HT en octobre 2018.

Le département a débuté un travail de formalisation de la procédure d'appel d'offres. Elle est identifiée par une cartographie, présentant les interactions des parties prenantes (service prescripteur, service « marchés », préfecture, candidat à l'appel d'offres), les étapes administratives avec les différents circuits de visas et signatures.

<sup>39</sup> <https://marchespublics596280.fr>.

### 5.3 Analyse de procédures marchés

L'examen des dossiers a démontré, en premier lieu, leur bonne tenue. Chacun dispose de six sous-chemises : la phase administrative, les documents marchés, les candidatures, les aspects financiers, les ordres de service et les ordres de réception et, enfin, les échanges internes.

Les critères de sélection des candidatures relèvent de trois domaines : le prix, la valeur environnementale et la valeur technique. Les proportions varient en fonction des projets, de 50 % à 60 % pour le prix, de 25 % à 30 % sur le critère environnemental et de 10 % à 25 % dans le domaine technique.

Sur l'échantillon, un seul dossier a présenté une phase de négociation. Il est cependant constaté, sur la totalité des cas examinés, un montant de marché inférieur aux estimations.

---

#### **CONCLUSION INTERMEDIAIRE**

---

*Avec un volume moyen de 100 M€ d'achats par an, le département de la Somme a mis en place des procédures formalisées, et professionnalisé ses agents, avec des acheteurs et des chargés de gestion.*

*Les critères de sélection des offres ont été diversifiés avec une valeur technique et une valeur environnementale en sus du prix.*

*La tenue des dossiers examinés est irréprochable et les procédures conformes au code de la commande publique.*

---

\*  
\* \*

## ANNEXES

|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Annexe n° 1. Situation des restes à réaliser en dépenses du département de la Somme de 2015 à 2018 ..... | 47 |
| Annexe n° 2. Détail des provisions passées de 2015 à 2018 .....                                          | 48 |
| Annexe n° 3. Détail des déficits des budgets annexes à caractère administratif.....                      | 49 |
| Annexe n° 4. Évolution de la masse salariale de 2015 à 2019.....                                         | 50 |
| Annexe n° 5. Évolution des effectifs .....                                                               | 51 |
| Annexe n° 6. Évolution de la capacité d'autofinancement .....                                            | 52 |
| Annexe n° 7. Le fonds de roulement .....                                                                 | 53 |
| Annexe n° 8. Mesures particulières de la crise sanitaire de la Covid 19 .....                            | 54 |
| Annexe n° 9. Mesures liées à la crise de la COVID 19 .....                                               | 55 |
| Annexe n° 10. Projection des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2022.....                      | 56 |
| Annexe n° 11. Projection des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2022.....                      | 57 |
| Annexe n° 12. Projection de la section investissement de 2020 à 2022 .....                               | 58 |
| Annexe n° 13. Échantillon des marchés .....                                                              | 59 |

# **Annexe n° 1. Situation des restes à réaliser en dépenses du département de la Somme de 2015 à 2018**

| (en €)                                                                                       | 2015        |       | 2016        |       | 2017        |       | 2018        |        | Évolution<br>2018/2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|--------|------------------------|
|                                                                                              | Dépenses    |       | Dépenses    |       | Dépenses    |       | Dépenses    |        |                        |
| Restes à réaliser fonctionnement                                                             | 19 159 993  | 100 % | 23 673 494  | 100 % | 19 957 102  | 100 % | 17 320 453  | 100 %  | - 9,6 %                |
| dont charges à caractère général                                                             | 3 598 099   | 19 %  | 7 869 214   | 33 %  | 6 459 770   | 32 %  | 6 246 003   | 36 %   | 73,6 %                 |
| dont autres charges de gestion courante                                                      | 12 149 119  | 63 %  | 12 510 426  | 53 %  | 8 655 666   | 43 %  | 9 338 057   | 54 %   | - 23,1 %               |
| dont allocation personnalisée d'autonomie                                                    | 2 686 650   | 14 %  | 2 840 478   | 12 %  | 2 407 259   | 12 %  | 1 533 191   | 9 %    | - 42,9 %               |
| dont revenu de solidarité active                                                             | 730 125     | 4 %   | 453 376     | 2 %   | 2 434 407   | 12 %  | 203 202     | 1 %    | - 72,2 %               |
| Dépenses réelles – section de fonctionnement                                                 | 579 415 180 |       | 564 307 604 |       | 542 756 036 |       | 529 493 894 |        | - 8,6 %                |
| % RAR / Dépenses de fonctionnement                                                           | 3,3 %       |       | 4,2 %       |       | 3,7 %       |       | 3,3 %       |        |                        |
| Restes à réaliser investissement                                                             | 7 145 332   | 100 % | 7 139 916   | 100%  | 9 946 784   | 100 % | 9 815 805   | 100 %  | 37,4 %                 |
| dont dépenses des équipements départementaux (non individualisées en programme d'équipement) | 6 649 209   | 93 %  | 6 172 965   | 86 %  | 8 634 215   | 87 %  | 9 178 167   | 93,5 % | 38 %                   |
| dont dépenses des équipements non départementaux (subvention d'équipement à verser)          | 496 123     | 7 %   | 966 951     | 14 %  | 1 312 569   | 13 %  | 634 518     | 6,46 % | 27,9 %                 |
| dont opération pour compte de tiers                                                          |             |       |             |       |             |       | 3 120       | 0,03 % |                        |
| Dépenses réelles – section d'investissement                                                  | 106 436 509 |       | 103 494 843 |       | 89 798 028  |       | 95 747 658  |        | - 10 %                 |
| % RAR / Dépenses d'investissement                                                            | 6,7 %       |       | 8,0 %       |       | 11,1 %      |       | 10,3 %      |        |                        |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes administratifs du département de la Somme.

**Annexe n° 2. Détail des provisions passées de 2015 à 2018**

| (en €)                                                          |                                                                       | 2015              | 2016                | 2017                | 2018                |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Compte 15 « Provisions pour risques et charges »                |                                                                       |                   |                     |                     |                     |
| Compte 15                                                       | Balance entrée                                                        | 474 544,18        | 506 375,18          | 506 375,18          | 481 889,32          |
| C/1517                                                          | Provisions pour garanties d'emprunts<br>(Balance d'entrée 474 544,18) |                   |                     | 24 485,86           | 283 014,16          |
| C/1518                                                          | Autres provisions pour risques                                        | 31 831            |                     |                     |                     |
| Compte 15                                                       | Balance sortie                                                        | 506 375,18        | 506 375,18          | 481 889,32          | 764 903,48          |
| Compte 49 « Provisions pour dépréciation des comptes de tiers » |                                                                       |                   |                     |                     |                     |
| Compte 491                                                      | Balance entrée                                                        |                   |                     | 710 547             | 804 053             |
|                                                                 | Provision dépréciation comptes redevables débit                       |                   |                     | 137 877             | 52 844              |
|                                                                 | Provision dépréciation comptes redevables crédit                      |                   | 710 547             | 231 383             | 388 482             |
|                                                                 | Balance sortie                                                        |                   | 710 547             | 804 053             | 1 139 691           |
| <b>TOTAL PROVISIONS</b>                                         |                                                                       | <b>506 375,18</b> | <b>1 216 922,18</b> | <b>1 285 942,32</b> | <b>1 904 594,48</b> |
| Compte 68                                                       |                                                                       |                   |                     |                     |                     |
| 6865                                                            | Dotations provision pour risques et charges (financières)             |                   |                     |                     | 450 000             |
| 6875                                                            | Dotations provision pour risques et charges (exceptionnelles)         | 31 831            |                     |                     |                     |
| 6817                                                            | Dotation provision dépréciation actifs circulants                     |                   | 710 547             | 231 383             | 388 482             |
| Compte 78                                                       |                                                                       |                   |                     |                     |                     |
| 7817                                                            | Reprise provision dépréciation actifs circulants                      |                   |                     | 137 877             | 52 844              |
| 7875                                                            | Reprise provision risques charges exceptionnelles                     |                   |                     | 24 485,86           | 166 985,84          |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

### Annexe n° 3. Détail des déficits des budgets annexes à caractère administratif

| (en €)                       | 2015                | 2016                | 2017                | 2018                | 2019                | Évolution<br>2019/2015 |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Actions Sociales             | 2 269 067,97        | 2 512 000,00        | 2 421 500,00        | 2 500 000,00        | 2 000 000,00        | - 12 %                 |
| Fonds Solidarité<br>Logement | 2 700 000,00        | 1 600 753,00        | 83 000,00           | 1 030 709,00        | 1 919 958,00        | - 29 %                 |
| Laboratoire<br>d'analyses    | 480 000,00          | 442 464,00          | 423 200,00          | 438 200,00          | 591 000,00          | 23 %                   |
| Samara annexe<br>principale  | 750 000,00          | 765 000,00          | 0,00                | 0,00                | 0,00                | - 100 %                |
| St Riquier                   | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 476 900,94          | 925 234,58          |                        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>6 199 067,97</b> | <b>5 320 217,00</b> | <b>2 927 700,00</b> | <b>4 445 809,94</b> | <b>5 436 192,58</b> | <b>- 12 %</b>          |

Source : chambre régionale des comptes à partir des données transmises par le département de la Somme.

**Annexe n° 4. Évolution de la masse salariale de 2015 à 2019**

| (en €)                              | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        | Var.<br>annuelle<br>moyenne |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Rémunérations du personnel          | 87 779 543  | 85 879 936  | 83 640 408  | 82 074 380  | 84 519 721  | - 0,9 %                     |
| + Charges sociales                  | 33 593 100  | 33 665 001  | 32 995 605  | 31 380 630  | 31 410 992  | - 1,7 %                     |
| + Impôts et taxes sur rémunérations | 1 378 354   | 1 282 420   | 1 249 897   | 1 202 300   | 1 216 904   | - 3,1 %                     |
| + Autres charges de personnel       | 0           | 286         | 375         | 167 927     | 339 060     | NC                          |
| = Charges de personnel interne      | 122 750 997 | 120 827 643 | 117 886 285 | 114 825 237 | 117 486 677 | - 1,1 %                     |
| + Charges de personnel externe      | 423 869     | 367 572     | 265 403     | 259 885     | 230 302     | - 14,1 %                    |
| = Charges de personnel totales      | 123 174 867 | 121 195 215 | 118 151 688 | 115 085 122 | 117 716 980 | - 1,1 %                     |

*Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.*

### Annexe n° 5. Évolution des effectifs

| Effectif au 31/12        | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Effectifs permanents     | 2 303        | 2 242        | 2 150        | 2 089        | 2 083        |
| Variation                |              | - 61         | - 92         | - 61         | - 21         |
| Effectifs non permanents | 223          | 203          | 161          | 149          | 174          |
| Variation                |              | - 20         | - 42         | - 12         | + 25         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>2 526</b> | <b>2 445</b> | <b>2 311</b> | <b>2 238</b> | <b>2 242</b> |
| Variation totale         |              | - 81         | - 134        | - 73         | + 4          |

Source : chambre régionale des comptes à partir des données communiquées par les ressources humaines du département de la Somme.

**Annexe n° 6. Évolution de la capacité d'autofinancement**

| (en €)                                                    | 2015              | 2016              | 2017              | 2018              | 2019              |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Excédent brut de fonctionnement</b>                    | <b>52 566 606</b> | <b>64 386 241</b> | <b>77 386 478</b> | <b>97 336 442</b> | <b>94 050 661</b> |
| En % des produits de gestion                              | 8,5 %             | 10,5 %            | 12,7 %            | 16,1 %            | 15,3 %            |
| +/- Résultat financier                                    | - 7 421 292       | - 6 992 688       | - 6 358 548       | - 6 398 885       | - 5 695 763       |
| +/- Autres produits et charges exceptionnels réels        | 1 826 738         | 908 251           | 460 740           | 170 254           | 743 554           |
| <b>= CAF brute</b>                                        | <b>46 972 053</b> | <b>58 301 804</b> | <b>71 488 670</b> | <b>91 107 810</b> | <b>89 098 452</b> |
| En % des produits de gestion                              | 7,6 %             | 9,5 %             | 11,7 %            | 15,1 %            | 14,5 %            |
| - Dotations nettes aux amortissements                     | 37 659 200        | 35 722 079        | 35 077 236        | 32 333 338        | 30 894 720        |
| - Dotations nettes aux provisions                         | 31 831            | 710 547           | 69 020            | 618 652           | 455 039           |
| + Quote-part des subventions d'investissement transférées | 3 546 840         | 4 277 381         | 3 947 192         | 3 821 452         | 3 718 765         |
| + Neutralisation des amortissements                       | 1 054 818         | 14 000 000        | 9 485 870         | 0                 | 0                 |
| <b>= Résultat section de fonctionnement</b>               | <b>13 882 680</b> | <b>40 146 559</b> | <b>49 775 476</b> | <b>61 977 273</b> | <b>61 467 458</b> |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

## Annexe n° 7. Le fonds de roulement

| Au 31 décembre (en M€)                                                          | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Ressources stables (E)</b>                                                   | <b>2 572,3</b> | <b>2 621</b>   | <b>2 681,4</b> | <b>2 744,9</b> | <b>2 792,2</b> |
| Immobilisations propres nettes (hors encours)                                   | 2 028,5        | 2 085,8        | 2 122,9        | 2 182,3        | 2 221,4        |
| + Immobilisations en cours                                                      | 179,1          | 181            | 183,7          | 183,9          | 193,4          |
| + Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à disposition | 11             | 11             | 11             | 11,1           | 11,1           |
| + Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation | 291,5          | 274,4          | 262,9          | 244            | 241,6          |
| + Immobilisations sous mandats ou pour compte de tiers (hors budgets annexes)   | 1,6            | 1,8            | 2              | 2,9            | 2,1            |
| <b>= Emplois immobilisés (F)</b>                                                | <b>2 511,7</b> | <b>2 554,2</b> | <b>2 582,8</b> | <b>2 624,4</b> | <b>2 669,7</b> |
| <b>= Fonds de roulement net global (E-F)</b>                                    | <b>60,5</b>    | <b>66,8</b>    | <b>98,6</b>    | <b>120,4</b>   | <b>122,5</b>   |
| en nombre de jours de charges courantes                                         | 38,4           | 43,7           | 67,0           | 85,8           | 85,0           |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

## La trésorerie

| Au 31 décembre (en €)                   | 2015              | 2016              | 2017              | 2018               | 2019               |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Fonds de roulement net global           | 60 560 465        | 66 815 628        | 98 639 312        | 120 493 453        | 122 521 110        |
| - Besoin en fonds de roulement global   | - 13 735 301      | - 1 132 268       | 7 161 679         | 2 708 184          | - 9 132 915        |
| <b>= Trésorerie nette</b>               | <b>74 295 766</b> | <b>67 947 896</b> | <b>91 477 633</b> | <b>117 785 269</b> | <b>131 654 025</b> |
| En nombre de jours de charges courantes | 47                | 44                | 62                | 84                 | 91                 |

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion du département de la Somme.

## **Annexe n° 8. Mesures particulières de la crise sanitaire de la Covid 19**

Les mesures particulières prises par le conseil départemental ont été les suivantes :

- achat de masques ;
- mise à disposition de 321 ordinateurs pour des collégiens ou familles de six enfants non équipées ;
- ouverture de trois collèges pour les producteurs locaux en association avec la chambre d'agriculture, pour du drive fermier ;
- autorisation de cumul du RSA et des revenus des activités saisonnières, pour la récolte des fruits et légumes chez les exploitants agricoles ;
- opération « un journal pour un sourire », soit la distribution du Courrier Picard dans les établissements de personnes âgées et les hôpitaux, financée par les départements de l'Oise et de la Somme, avec un élargissement dans la Somme à la presse hebdomadaire (le journal d'Abbeville) ;
- mise à disposition d'agents départementaux vers d'autres structures : CHU Amiens, EHPAD (des cuisiniers) et MECS à Valloires (éducateurs spécialisés et puéricultrice) ;
- conventionnement entre le laboratoire départemental et le laboratoire BioAmiens, pour la réalisation de diagnostics biologiques de SARS COV 2 fixant un tarif de 32 à 36 € HT, par test, selon le volume réalisé (recettes pour le budget annexe).

## Annexe n° 9. Mesures liées à la crise de la COVID 19

| Mesures de gestion et d'aides liées à la crise                                                                                                                                | Évaluation financière                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en place d'un groupement de commande avec l'association des maires de la Somme : achat de masques pour les communes.                                                     | Pour 1 € TTC l'unité<br><b>Coût global : 610 000 €</b>                                                             |
| Soutien aux familles bénéficiaires de l'ADS (allocation départementale de solidarité) suite à la fermeture des collèges, ils ne disposent plus de la restauration collective. | Forfait de 40 € pour les demi-pensionnaires<br>Forfait de 50 € pour les internes<br><b>Coût global : 180 000 €</b> |
| Exonération de la redevance d'occupation à compter de mars 2020, et pour une durée de six mois, des occupants privés des maisons éclusières de la vallée.                     | Mensuellement : 3 280 €<br><b>Coût global : 19 680 €</b>                                                           |
| Majoration de l'indemnité d'entretien des assistants familiaux pour les enfants placés, de moins de 21 ans, au titre de la protection de l'enfance.                           | 4 € par jour et par enfant du 17 mars au 10 mai 2020<br><b>Coût global : 241 000 €</b>                             |
| Aide à l'investissement pour l'acquisition d'un automate permettant la réalisation de tests virologiques – PCR au profit du laboratoire BioAmiens (coût total : 48 000 €)     | Convention d'un montant de 10 000 €                                                                                |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                  | <b>1 060 680 €</b>                                                                                                 |

Source : chambre régionale des comptes d'après le rapport de la commission permanente du 18 mai 2020.

## Annexe n° 10. Projection des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2022

| Principaux postes impactés. Liste non exhaustive                                                         | Impacts évalués au niveau national                                                  |                                                        | Compte administratif 2019 | Impact de l'état d'urgence sanitaire 2020 pour le Département 80                         | Impact de l'état d'urgence sanitaire 2021 pour le Département 80 | Impact de l'état d'urgence sanitaire 2022 pour le Département 80 | Conséquences CA 2020 projeté | Conséquences CA 2021 projeté | Conséquences CA 2022 projeté |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement                                                                       |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Total des Ressources d'exploitation                                                                      |                                                                                     |                                                        |                           | en + ou en -                                                                             | en + ou en -                                                     | en + ou en -                                                     |                              |                              |                              |
| Services - Domaine (red stationnement) - ventes                                                          |                                                                                     |                                                        | 1 606 448                 |                                                                                          | Pas d'impact                                                     |                                                                  | 1,6                          | 1,6                          | 1,6                          |
| Total des Impôts et taxes                                                                                |                                                                                     |                                                        | 402 561 440               | en + ou en -                                                                             | en + ou en -                                                     | en + ou en -                                                     |                              |                              |                              |
| Fiscalité directe                                                                                        |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| TFPB                                                                                                     | Suppression en 2021                                                                 | Remplacement par fraction TVA nationale                | 142 289 307               |                                                                                          | CD80 +1,37% / BP2020 [143,5+1,9]                                 | CD80 +1,5% /BP 2021 +2,2M€                                       | 143,5                        | 145,4                        | 147,6                        |
| CVAE                                                                                                     | Impôt adossé sur la croissance du PIB : Taux 1,5 %                                  | - 8 à 10 % en 2020 ?                                   | 28 727 811                | Nul                                                                                      | CD80 -10%                                                        | CD80 -22% / 2021                                                 | 28,7                         | 25,7                         | 19,8                         |
|                                                                                                          | Acomptes prévisionnels juin et septembre année n sur VA n-1 versés à l'Etat         | Reversement Etat au Dépt en n : acptes n-1 + solde n-2 |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
|                                                                                                          | Solde en année n de la VA n-1 versé à l'Etat                                        |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| IFER                                                                                                     |                                                                                     |                                                        | 4 083 094                 |                                                                                          | CD80 +0,730M€                                                    | CD80 +0,100M€/2021                                               | 3,25                         | 4                            | 4,1                          |
| FNGIR                                                                                                    |                                                                                     |                                                        | 16 359 711                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 16,4                         | 16,4                         | 16,4                         |
| Fiscalité indirecte                                                                                      |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| DMTO                                                                                                     | Base taxable                                                                        | Taux                                                   | 62 961 142                | CD80 -25% -14,5M€                                                                        | CD80 -15% -8,6M€                                                 | CD80 Identique 2021                                              | 43,5                         | 49,0                         | 49                           |
| Taxes d'aménagement et d'urbanisme                                                                       |                                                                                     |                                                        | 6 150 066                 | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 3,99                         | 3,99                         | 3,99                         |
| Taxe convention assurance TSCA                                                                           |                                                                                     |                                                        | 91 935 645                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 87,00                        | 87,00                        | 87,00                        |
| Taxe électricité                                                                                         | Electricité fournie au consommée                                                    |                                                        | 5 909 751                 | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 6,00                         | 6,00                         | 6,00                         |
| TICPE                                                                                                    | Fraction de recettes garanties par la loi                                           |                                                        | 59 049 924                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 59,00                        | 59,00                        | 59,00                        |
| Total des dotations et compensations Etat                                                                |                                                                                     |                                                        | 129 227 376               | en + ou en -                                                                             | en + ou en -                                                     | en + ou en -                                                     |                              |                              |                              |
| Fraction DGF                                                                                             |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Dotation forfaitaire                                                                                     | impact potentiel financier                                                          | impact réforme TVA 2021                                | 48 173 909                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 48,18                        | 48,18                        | 48,18                        |
| Dotation de fonctionnement minimal                                                                       |                                                                                     |                                                        | 12 362 208                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 12,36                        | 12,36                        | 12,36                        |
| Dotation de compensation                                                                                 |                                                                                     |                                                        | 28 557 507                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 28,56                        | 28,56                        | 28,56                        |
| DGD                                                                                                      |                                                                                     |                                                        | 4 852 806                 | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 4,85                         | 4,85                         | 4,85                         |
| Compensation perte taxe addit. droits mutation                                                           |                                                                                     |                                                        | 32 623                    |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| DCRTP                                                                                                    |                                                                                     |                                                        | 18 994 109                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 18,52                        | 18,52                        | 18,52                        |
| Compensation CET (CVAE+CFE)                                                                              |                                                                                     |                                                        | 4 551                     |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Compensation exonération de TFPB                                                                         |                                                                                     |                                                        | 128 983                   | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 0,129                        | 0,129                        | 0,129                        |
| DTC exonération fiscalité directe                                                                        |                                                                                     |                                                        | 5 942 897                 | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 6,06                         | 6,06                         | 6,06                         |
| Concours complémentaires "Conférence des financeurs"                                                     |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| fonds de péréquation des droits de mutation                                                              |                                                                                     |                                                        | 7 838 219                 |                                                                                          | CD80 -25% -1,66M€                                                | CD80 -15% -0,91M€                                                | 7,644                        | 5,984                        | 5,084                        |
| Fonds de solidarité                                                                                      | Assis sur les DMTO : fusionnés LF 2020                                              | Effet volume/effet prix + effet fusion                 | 11 818 652                | Effet fusion                                                                             | CD80 -25% -7,6M€                                                 | CD80 -15% -0,960M€                                               | 14                           | 6,4                          | 5,44                         |
| Fonds de soutien interdépartemental                                                                      |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          | CD80 -25% /BP2020 -1M€                                           | CD80 -15% -0,420M€                                               | 3,89                         | 2,89                         | 2,47                         |
| Fonds de péréquation de la CVAE                                                                          | Assis sur la CVAE                                                                   | Dispositif de garantie 95 % n-1                        | 1 207 405                 | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 1,15                         | 1,15                         | 1,15                         |
| Mécanismes de compensation verticaux                                                                     |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Dotation CNSA APA                                                                                        | CNSA contribue au financement des AIS (RSA, PCH et APA) sur ressources CSG+CSA+CASA | Impact dégradation économique sur CSG+CASA             | 20 690 068                |                                                                                          | Pas de dégradation prévue                                        |                                                                  | 22,4                         | 22,4                         | 22,4                         |
| Dotation CNSA PCH                                                                                        | 11 acomptes soit 85 % + acompte décembre = 90 %                                     |                                                        | 5 616 101                 |                                                                                          |                                                                  |                                                                  | 5,39                         | 5,39                         | 5,39                         |
| Dotation CNSA Maisons départementales des PH                                                             | CNSA                                                                                |                                                        | 693 297                   |                                                                                          |                                                                  |                                                                  | 0,69                         | 0,69                         | 0,69                         |
| Concours complémentaires "Conférence des financeurs"                                                     |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Actions de prévention perte d'autonomie                                                                  | CNSA                                                                                |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion                                                     |                                                                                     |                                                        | 5 581 683                 | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 5,6                          | 5,6                          | 5,6                          |
| Dispositif de compensation péréqué sur frais de gestion de la TFB                                        |                                                                                     |                                                        | 11 327 942                | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 10,8                         | 10,8                         | 10,8                         |
| Fonds d'urgence annuels                                                                                  |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Fonds d'urgence : 2019 fonds de stabilisation                                                            | disparition en 2021 : nouveau dispositif prévu                                      | Augmentation prévue en 2021 de 115 M€ à 250 M€         |                           |                                                                                          | CD80 -100% /BP2020                                               |                                                                  | 2,83                         | 0                            | 0                            |
| Total des produits de gestion courante                                                                   |                                                                                     |                                                        | 7 431 142                 |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| dont revenus des immeubles                                                                               | annulés ou reportés                                                                 |                                                        | 331 364                   | Nul                                                                                      | Nul                                                              | Nul                                                              | 0,331                        | 0,331                        | 0,331                        |
| dont redevances versées par fermiers et concessionnaires                                                 | annulés ou reportés                                                                 |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Recouvrement des indus insertion + aide sociale                                                          |                                                                                     |                                                        |                           |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| Recouvrement des dép aides soc et participation bénéficiaires de mesures d'accompagnement personnalisées |                                                                                     |                                                        | 5 967 098                 |                                                                                          |                                                                  |                                                                  | 5,9                          | 5,9                          | 5,9                          |
| Produits exceptionnels                                                                                   |                                                                                     |                                                        | 2 154 941                 |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| dont subventions exceptionnelles                                                                         |                                                                                     |                                                        | 600                       |                                                                                          |                                                                  |                                                                  |                              |                              |                              |
| dont produits des cessions                                                                               |                                                                                     |                                                        | 1 279 431                 |                                                                                          |                                                                  |                                                                  | 0,76                         | 0                            | 0                            |
| Total RRF                                                                                                |                                                                                     |                                                        | 628 310 112               | CD80 -2,7M€ ajustement classique fiscalité et dotation -14,5M€ DMTO / BP 2020 = 615,4 M€ | CD80 -22 M€ / BP2020 [615,4M€]                                   | CD80 -5,88M€ / 2021 [593,6M€]                                    | 598,2                        | 593,6                        | 587,72                       |

Source : chambre régionale des comptes à partir des projections du département de la Somme.

## Annexe n° 11. Projection des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2022

| Principaux postes impactés. Liste non exhaustive                                    | Compte administratif<br>2019 en € | Impact de l'état<br>d'urgence sanitaire<br>2020                                                                                                | Impact de l'état<br>d'urgence sanitaire<br>2021                                            | Impact de l'état<br>d'urgence sanitaire<br>2022                                                             | BP 2020 en M€ | Conséquences CA<br>2020 projeté en M€ | Conséquences CA<br>2021 projeté en M€ | Conséquences CA<br>2022 projeté en M€ |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement                                                  |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| <b>Total des charges à caractère général (011)</b>                                  | <b>26 429 322</b>                 | <b>en + ou en -</b>                                                                                                                            | <b>niveau constant</b>                                                                     |                                                                                                             | <b>26,71</b>  | <b>28</b>                             | <b>28</b>                             | <b>28</b>                             |
| dont achats (606 SAUF 60612)                                                        | 5 574 147                         | 2 000 000 €                                                                                                                                    |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| dont fluides                                                                        | 3 851 306                         | 380 000 €                                                                                                                                      |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| dont entretien et réparations (615)                                                 | 4 168 701                         |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Dont autres services extérieurs                                                     | 2 015 616                         |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Dont contrat de prestations de services                                             | 809 521                           |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| dont transports collectifs (yc scolaires)                                           | 913 559                           |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Perte de stocks                                                                     |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Chèques déjeuner                                                                    | -                                 | 112 000 €                                                                                                                                      |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| <b>Total des charges de personnel (012)</b>                                         | <b>118 967 047</b>                | <b>en + ou en -</b>                                                                                                                            | <b>niveau constant</b>                                                                     |                                                                                                             | <b>121,28</b> | <b>121,192</b>                        | <b>121</b>                            | <b>121</b>                            |
| Recrutements                                                                        |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Primes exceptionnelles agents mobilisés                                             |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Frais de déplacement, remboursement abonnements, heures supplémentaires, formations | -                                 | 88 000 €                                                                                                                                       |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Divers exceptionnel                                                                 |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| <b>Total des autres charges de gestion courante (65 sauf 6586)</b>                  | <b>196 127 713</b>                | <b>8 000 000 €</b>                                                                                                                             | <b>niveau constant</b>                                                                     |                                                                                                             | <b>198,97</b> | <b>206,97</b>                         | <b>207</b>                            | <b>207</b>                            |
| Dont SPIC                                                                           |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Dont Aux établissements publics rattachés                                           | 1 748 054                         |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Dont Aux personnes de droit privé                                                   | 5 433 136                         |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Dont Remises gracieuses                                                             | 34 450                            |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Dont Aides financières autres usagers                                               |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| <b>Total allocations individuelles de solidarité</b>                                |                                   | <b>en + ou en -</b>                                                                                                                            | <b>niveau constant</b>                                                                     |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| RSA (017)                                                                           | 120 115 163                       | 5 000 000 €                                                                                                                                    |                                                                                            |                                                                                                             | 123,64        | 128,64                                | 128,64                                | 128,64                                |
| APA                                                                                 | 59 741 832                        |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| PCH+PH                                                                              | 15 102 467                        |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Famille et enfance                                                                  | 3 182 938                         |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Divers autres soutien financier                                                     |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| <b>Total aides indirectes à la personne</b>                                         |                                   | <b>en + ou en -</b>                                                                                                                            | <b>niveau constant</b>                                                                     |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Frais de scolarité                                                                  | 129 346                           |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Accueil familial et frais de séjour                                                 | 75 944 904                        |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Frais hospitalisation, inhumation, prévention spécialisée                           | 1 499 469                         |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| Aides financières aux usagers                                                       |                                   |                                                                                                                                                |                                                                                            |                                                                                                             |               |                                       |                                       |                                       |
| <b>Total DRF</b>                                                                    | <b>543 087 118</b>                | <b>CD80 : +5M€ RSA +<br/>10M€ FONDS EXCEP et<br/>application taux<br/>d'exécution à 97% sur<br/>BP 2020 et 12,4 M€ de<br/>Reste à réaliser</b> | <b>CD80 : +10M€ FONDS<br/>EXCEPT + BP 2021<br/>[555M€] hypothèse<br/>d'exécution à 97%</b> | <b>CD80 : BP 2022<br/>[560,6M€] hypothèse<br/>d'exécution à 97%<br/>soit +1% par rapport<br/>au CA 2021</b> | <b>550,19</b> | <b>561</b>                            | <b>548,4</b>                          | <b>543,7</b>                          |

Source : chambre régionale des comptes à partir des projections du département de la Somme.

## Annexe n° 12. Projection de la section investissement de 2020 à 2022

| <i>Principaux postes impactés. Liste non exhaustive</i>                  | Compte administratif<br>2019 en € | Impact de l'état<br>d'urgence sanitaire<br>2020                 | Impact de l'état d'urgence<br>sanitaire 2021                  | Impact de l'état<br>d'urgence sanitaire<br>2022               | BP 2020 en<br>M€ | Conséquences<br>CA 2020 projeté | Conséquences<br>CA 2021 projeté | Conséquences<br>CA 2022 projeté |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>Recettes réelles d'investissement</b>                                 |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               |                  |                                 |                                 |                                 |
| Subventions d'investissement                                             | 7 858 725                         |                                                                 | FIN CONV SOMME PICARDIE                                       |                                                               | 10               | 10                              | 4                               | 6                               |
| Emprunts                                                                 |                                   | Recours à l'emprunt :<br>31,4M€                                 | Recours à l'emprunt : 37M€                                    | Recours à l'emprunt :<br>23M€                                 | 31,4             | 31,4                            | 37                              | 23                              |
| Produits des cessions                                                    |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               | 0,759            | 0,759                           | 0                               | 0                               |
| Fonds affecté à l'équipement (amendes)<br>opération pour compte de tiers | 1 512 017                         |                                                                 |                                                               |                                                               | 1,6              | 1,6                             | 2                               | 2                               |
| FCTVA                                                                    | 7 878 326                         |                                                                 |                                                               |                                                               | 8                | 8                               | 7                               | 7                               |
| <b>Total RRI</b>                                                         | <b>17 396 983</b>                 |                                                                 |                                                               |                                                               | <b>51,8</b>      | <b>51,8</b>                     | <b>50</b>                       | <b>38</b>                       |
| <b>Dépenses réelles d'investissement</b>                                 |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               |                  |                                 |                                 |                                 |
| Dépenses d'équipements                                                   | 59 957 212                        | CD80 +10M€                                                      | CD80 +10M€                                                    | CD80 +10M€                                                    |                  | 10                              | 10                              | 10                              |
| dont opérations engagées avant 2020                                      |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               |                  |                                 |                                 |                                 |
| dont nouvelles opérations en 2020                                        |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               |                  |                                 |                                 |                                 |
| dont acquisitions                                                        |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               |                  |                                 |                                 |                                 |
| Subventions d'investissement                                             | 17 683 435                        | CD80 : 94,2M€ BP 2020<br>application taux<br>exécution de 81,7% | CD80 : 80M€ BP 2021<br>application taux d'exécution<br>de 85% | CD80 : 80M€ BP 2022<br>application taux<br>d'exécution de 85% | 94,2             | 77                              | 68                              | 68                              |
| Emprunts                                                                 | 24 386 661                        |                                                                 |                                                               |                                                               | 22,953           | 22,9                            | 22                              | 23                              |
| <b>Total DRI</b>                                                         | <b>102 027 360</b>                | <b>CD80 + Reste à<br/>réaliser pour 12,2M€</b>                  |                                                               |                                                               | <b>117,1</b>     | <b>122,1</b>                    | <b>100</b>                      | <b>101</b>                      |
| <b>PLAN DE RELANCE DE 30M€ en investissement</b>                         |                                   |                                                                 |                                                               |                                                               |                  |                                 |                                 |                                 |

Source : chambre régionale des comptes à partir des projections de la direction des finances du département de la Somme.

### Annexe n° 13. Échantillon des marchés

| Date du marché ou accord-cadre | Objet marché ou accord-cadre                                                                                                                                                           | Code postal entreprise | Montant en M€ |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|
| <b>Année 2015</b>              |                                                                                                                                                                                        |                        |               |
| 17/03/2015                     | Desserte du Vimeu Industriel mise aux normes réfection ouvrage d'art 166 franchissement voie ferrée par RD 29                                                                          | 76700                  | 0,306         |
| 16/06/2015                     | Divers travaux de terrassements de chaussées assainissement sur les RD Agence Routière Centre                                                                                          | 80081                  | 5,9           |
| <b>Année 2016</b>              |                                                                                                                                                                                        |                        |               |
| 1/06/2016                      | Réfection de l'ouvrage d'art 8000 233 sur la RD 59 au franchissement de l'Authie à Outrebois                                                                                           | 62510                  | 0,139         |
| 28/06/2016                     | Profilage et enduits superficiels sur les routes à faible trafic du Département de la Somme                                                                                            | 80084                  | 3,6           |
| <b>Année 2017</b>              |                                                                                                                                                                                        |                        |               |
| 22/02/2017                     | Réfection de quatre ouvrages d'art au franchissement de la Vallée de la Somme par la RD 17 à Offoy                                                                                     | 80800                  | 0,525         |
| 3/04/2017                      | RD 42 – Renforcement de chaussée entre le giratoire de la rocade d'Albert et la commune de Méaulte                                                                                     | 80440                  | 0,203         |
| <b>Année 2018</b>              |                                                                                                                                                                                        |                        |               |
| 26/03/2018                     | Réfection de l'ouvrage d'art n° 8000 459 au franchissement de l'Hallue par la RD 30 à Querrieu                                                                                         | 80800                  | 0,253         |
| 20/08/2018                     | Création d'un barreau d'accès au CHU sud d'Amiens                                                                                                                                      | 80400                  | 4,18          |
| <b>Année 2019</b>              |                                                                                                                                                                                        |                        |               |
| 5/03/2019                      | Renforcement de chaussée sur la RD 934 sur la section comprise entre l'échangeur RD 23 / RD 934 et le giratoire RD 168 / RD 934 dans le sens Roye-Amiens du PR 29 + 570 au PR 39 + 019 | 80800                  | 1,278         |
| 9/05/2019                      | Réfection de l'ouvrage d'art n° 8000 228 sur la RD 56 au franchissement d'une ancienne voie ferrée à Conteville                                                                        | 62510                  | 0,208         |
|                                |                                                                                                                                                                                        |                        | <b>16,592</b> |

Source : chambre régionale des comptes à partir des listes de marchés du département de la Somme.





## RÉPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

### DÉPARTEMENT DE LA SOMME *Tome 1 « La situation financière »*

Exercices 2015 et suivants

Ordonnateurs en fonctions pour la période examinée :

- |                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| - M. Laurent Somon :        | pas de réponse.     |
| - M. Stéphane Haussoulier : | réponse de 3 pages. |

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001).*





Les publications de la chambre régionale des comptes  
Hauts-de-France  
sont disponibles sur le site :  
[www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-France](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-France)

**Chambre régionale des comptes Hauts-de-France**  
14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse mél : [hautsdefrance@ccomptes.fr](mailto:hautsdefrance@ccomptes.fr)